

"Source : *Dix-septième rapport annuel, 1987-1988*, Commission de réforme du droit du Canada, 1988. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2011."



Commission de réforme du droit
du Canada

Law Reform Commission
of Canada

1 9 8 7 • 1 9 8 8

*17^e
rapport
annuel*

Canada

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

DIX-SEPTIÈME
RAPPORT
ANNUEL

1 9 8 7 • 1 9 8 8

On peut obtenir ce document
gratuitement en écrivant à :

Commission de réforme
du droit du Canada

130, rue Albert, 7^e étage
Ottawa, Canada
K1A 0L6
ou
Bureau 310
Place du Canada
Montréal (Québec)
H3B 2N2

© Commission de réforme
du droit du Canada 1988
N° de catalogue J31-1988
ISBN 0-662-56726-9

1 9 8 7 • 1 9 8 8

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

Ottawa
Juillet 1988

L'honorable Doug Lewis,
c.p., député
Ministre de la Justice
Ottawa, Canada

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de
l'article 17 de la *Loi sur la Commission
de réforme du droit*, j'ai l'honneur de
vous présenter le dix-septième rapport
annuel de la Commission de réforme du
droit du Canada pour la période du
1^{er} juin 1987 au 31 mai 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de mes sentiments les plus
distingués.



Allen M. Linden
Président
Commission de réforme du droit
du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Les points saillants	1
La réforme du droit pénal se poursuit	3
La composition et l'activité de la Commission	4
Son mandat	4
Ses réalisations	4
L'équipe actuelle	5
L'influence de la Commission sur la réforme du droit	6
La recherche juridique	6
L'éducation du public	6
La jurisprudence	8
La modification de certaines pratiques	10
La législation	11
Les publications	13
Les rapports au Parlement	13
Les documents de travail	13
Les documents d'étude	14
Les autres publications	14
Les travaux en cours	15
La section de recherche sur les règles de fond du droit pénal	15
La section de recherche en procédure pénale	15
La section de recherche sur la protection de la vie	16
La section de recherche en droit administratif	17
Les droits de la personne	18
Les consultations	19
Les consultations permanentes	19
Les consultations spéciales	22
La coopération avec d'autres organismes, associations et institutions	23
L'administration	25
Les visiteurs	27
Annexes	28

LES POINTS SAILLANTS

LES PUBLICATIONS

**LES PRINCIPES DE LA
PROCÉDURE PÉNALE** **13**

Le rapport n° 32, *Notre procédure pénale*, expose pour la première fois dans l'histoire du droit pénal canadien une organisation systématique et rationnelle de la procédure pénale.

**UN NOUVEAU CODE PÉNAL
COMPLET POUR LE CANADA** **13**

Le rapport n° 31, *Pour une nouvelle codification du droit pénal* (édition augmentée et révisée du rapport n° 30) a été déposé devant le Parlement au printemps. Le rapport renferme le nouveau code pénal complet, moderne et purement canadien que propose la Commission en matière de règles de fond du droit pénal.

**DOCUMENT D'ÉTUDE SUR LES
PESTICIDES** **14**

Un important document d'étude intitulé *Les pesticides au Canada* traite des problèmes que présentent les pesticides pour l'environnement et la santé publique et contient un certain nombre de propositions de réforme.

**L'ENREGISTREMENT
MAGNÉTOSCOPIQUE DES
INTERROGATOIRES FAITS PAR
LA POLICE** **14**

L'évaluation empirique des interrogatoires d'accusés et de suspects dans le cadre du *projet de la police de Halton* s'est achevée cette année. L'étude démontre que le magnétoscope est un outil efficace dont l'usage comporte des avantages pour le travail d'enquête des policiers.

LA MISE EN ŒUVRE

VICTIMES DE CRIMES **11**

Cette année le Parlement a adopté un mini-code traitant des victimes de crimes. Ce texte reprend pour l'essentiel nombre de propositions et d'idées énoncées dans diverses publications de la CRD.

**IMPORTANTES DÉCISIONS
JUDICIAIRES** **8**

Dans cinq arrêts, dont deux décisions historiques — *Vaillancourt* et *Morgentaler* — la Cour suprême du Canada a cité les documents de la Commission en rendant son jugement.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

PERSONNES ET ÉVÉNEMENTS

***NOMINATION D'UNE NOUVELLE
COMMISSAIRE*** 5

M^{me} la juge Michèle Rivet de Montréal a été nommée commissaire responsable de la section de recherche sur la protection de la vie.

***DÎNER DE LA JOURNÉE
DU DROIT*** 7

Assistaient à titre d'invités d'honneur au dîner organisé en collaboration par la Commission et l'Association du Barreau canadien, le ministre de la Justice, M. Ray Hnatyshyn, et M^{me} la juge Claire L'Heureux-Dubé de la Cour suprême du Canada.

***PRIX "BALANCE DE LA JUSTICE"
(MÉDIAS)*** 7

Quatre prix "Balance de la justice" et trois mentions ont été attribués à sept éminents journalistes (imprimé, radio et télévision) de toutes les régions du pays.

***PRIX DE LA RECHERCHE
SUR L'EMPLOI DU
LANGAGE COURANT*** 8

Cy Whiteley, section de recherche sur l'emploi du langage courant, Commission de réforme du droit du Canada, s'est vu décerner un prix au cours du dîner de la Journée du droit.

***ASSEMBLÉE PUBLIQUE À
QUÉBEC*** 21

Plus de 200 personnes, représentant quelque 125 associations, ont assisté à une assemblée publique tenue au Palais de justice de Québec pour étudier le projet de code pénal proposé par la Commission.

***CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA RÉFORME DU DROIT
PÉNAL*** 22

Un groupe international de protagonistes de la réforme du droit, dont 17 procureurs généraux venant de toutes les régions du globe, ont pris part à la prestigieuse réunion de fondation de la Société internationale pour la réforme du droit pénal. Cette réunion s'est tenue aux *Inns of Court*, à Londres, et a été coparrainée par la Commission.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

LA RÉFORME DU DROIT PÉNAL SE POURSUIT

Le gros du travail ayant été accompli, en ce qui concerne le nouveau code pénal, la Commission concentre son attention sur l'élaboration d'un nouveau code de procédure pénale. Nous avons le plaisir d'annoncer que les nombreux documents de travail et rapports sur la procédure pénale publiés au fil des ans sont en voie d'être réunis dans un code de procédure pénale moderne qui repose sur des principes directeurs.

Équité, efficacité, clarté, modération, responsabilité, participation et protection, voilà les principes généraux qui forment la base du projet de code de procédure pénale de la Commission. Ces principes qui sont énoncés dans le rapport n° 32, *Notre procédure pénale*, sont, pour la première fois dans l'histoire du droit pénal canadien, l'expression d'une conception systématique, cohérente et moderne de la procédure pénale.

Notre procédure pénale qui, comme les règles de fond de notre droit pénal, tire son origine de valeurs du dix-neuvième siècle et dont le langage est archaïque, n'a été l'objet que de changements à la pièce au cours des quatre-vingt-seize dernières années. Résultat, les règles de procédure énoncées dans le *Code criminel* sont dispersées et manquent de cohérence. La quantité de détails est ahurissante et les règles sont souvent contradictoires. Mais, chose primordiale, elles ne reflètent pas de manière rationnelle et logique les droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le code de procédure pénale proposé par la Commission vise à corriger la disparité des règles actuelles qui, parfois, ne tiennent aucunement compte des droits individuels, et parfois, manifestent une sollicitude exagérée à l'égard des accusés. Établi sur un fondement cohérent et rationnel, le nouveau code précisera les diverses

phases de la procédure applicable aux suspects et aux accusés, depuis le tout début du processus jusqu'au dénouement final. Le nouveau code non seulement fournira des indications claires aux divers acteurs dans le système judiciaire, mais il atteindra cet objectif d'une manière rationnelle qui réaffirme les valeurs fondamentales de l'ensemble de la société.

Le projet de code de procédure pénale, qui sera achevé prochainement, marquera pour l'essentiel la fin de la révision fondamentale de notre droit pénal par la Commission. Le rapport n° 31, qui renferme un projet de nouveau code pénal complet, moderne et distinctement canadien, a été déposé au Parlement par le ministre de la Justice, M. Ray Hnatyshyn, le 19 mai 1988. Ce projet de code est maintenant examiné par les procureurs généraux fédéral et provinciaux, l'Association du Barreau canadien, l'Association canadienne des professeurs de droit, ainsi que d'autres juristes. En juillet 1987, le projet de code a reçu un accueil favorable à l'occasion d'une prestigieuse conférence internationale sur la réforme du droit pénal tenue aux *Inns of Court* à Londres.

Nous sommes persuadés que le pays a besoin d'un code pénal moderne. Les récentes décisions historiques de la Cour suprême — *Vaillancourt*, *Morgentaler* — annulant des articles du *Code criminel* parce qu'ils contreviennent à la Charte, mettent en évidence la nécessité de l'adoption d'un code pénal moderne et rationnel qui reflète nos valeurs fondamentales. Nous sommes heureux de constater que la Cour suprême, pour rendre ces décisions qui font époque, s'est appuyée sur les propositions présentées dans notre projet de code pénal, dans notre document de travail intitulé *L'homicide* et dans notre document de consultation, *La réforme en matière d'avortement : les solutions possibles*.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

LA COMPOSITION ET L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

Son mandat

La Commission de réforme du droit du Canada est un organisme permanent et indépendant qui a été créé en 1971. Aux termes de la *Loi sur la Commission de réforme du droit*, la Commission a le mandat très large d'étudier d'une façon permanente les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer. Elle doit développer de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne. Elle est également tenue de formuler des propositions de réforme reflétant les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil.

Ses réalisations

Dix-sept ans après la création de la Commission, nous sommes très fiers du travail accompli. Nous avons produit trente-deux rapports au Parlement, cinquante-six documents de travail, soixante-douze documents d'étude, sans compter plus de cent cinquante documents d'étude non publiés. Nous avons également contribué à la publication d'une centaine d'autres ouvrages et articles. Environ 1,5 million d'exemplaires de nos publications ont été distribués.

Pendant ces dix-sept années, la Commission a tenté d'allier pragmatisme et idéalisme parce qu'une réforme du droit se doit d'être judicieuse tant sur le plan pratique que sur le plan théorique. La Commission vise à promouvoir des lois qui soient modernes, fondées sur des principes, rationnelles, complètes, égalitaires et facilement compréhensibles aussi bien par les citoyens ordinaires que par les avocats et les juges. Nous nous efforçons dans la mesure du possible d'appuyer nos travaux sur des recherches empiriques et nous tentons de formuler des règles de droit codifiées conformément au principe de la légalité, ce qui évitera les équivoques et rendra ces règles plus accessibles au public en général.

Bien que beaucoup d'énergie ait été appliquée à la production d'un code pénal canadien moderne, la Commission a également fait figure de chef de file lorsqu'il s'est agi de reconnaître les phénomènes qui se font jour dans la société contemporaine et qui intéressent le droit fédéral. À cette fin, nous avons étudié en profondeur les domaines de la preuve, du droit de la famille, du droit administratif, du droit de l'environnement, ainsi que les questions médico-légales, notamment les critères de détermination de la mort, l'euthanasie, la stérilisation, la modification du comportement et plus récemment les questions relatives au statut juridique du fœtus.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

Bien que la Commission ait réussi au cours des ans à faire modifier un bon nombre de textes législatifs, à changer des attitudes et des pratiques administratives et juridiques, à aider les juges à prendre des décisions, à stimuler la recherche et à faire l'éducation du public sur des questions importantes sur le plan juridique, il reste cependant beaucoup à faire. Dans ce but, la Commission a élaboré un nouveau programme de recherche à la fois utile et pratique et qui répond aux questions que pose la société moderne pour le droit. Ce nouveau programme de recherche a été complété et présenté au ministre de la Justice.

L'équipe actuelle

Trois éminents commissaires se joignent au président Linden et au vice-président Létourneau : M^c Joseph Maingot, c.r., ancien conseiller parlementaire et greffier à la Chambre des communes, et commissaire responsable avec le président de la section de recherche en procédure pénale; M^c John Frecker, avocat de St. John's (Terre-Neuve) et commissaire responsable de la section de recherche en droit administratif; M^{me} la juge Michèle Rivet, commissaire responsable de la section de recherche sur la protection de la vie. Nommée le 31 août 1987, M^{me} Rivet était juge à la cour provinciale du Québec à Montréal. Elle aborde sa nouvelle fonction avec un surcroît d'énergie et d'enthousiasme, après avoir exercé avec brio des activités de juriste, avocate, professeure et auteure. Diplômée de l'Université de

Montréal (B.C.L.) et de l'Université de Paris (D.E.S.), M^{me} Rivet a été professeure de droit à l'Université de Montréal de 1971 à 1981. Durant cette période, elle a également exercé la profession d'avocat à temps partiel dans l'étude Létourneau, Stein, Marseille, Delisle et Larue et a été membre de la Commission des droits de la personne du Québec jusqu'à sa nomination à la magistrature le 9 décembre 1980. Elle est également l'auteur de plusieurs articles parus dans des revues de droit.



M^{me} la juge
Michèle Rivet
Commissaire
Section de recherche
sur la protection de la
vie

Les commissaires sont appuyés par quatre coordonnateurs de section de recherche. Il s'agit de M. Edward W. Keyserlingk (à temps partiel, jusqu'à la nomination d'un nouveau coordonnateur de la section de recherche sur la protection de la vie), de M^c François Handfield (section de recherche sur les règles de fond du droit pénal), de M^c Stanley A. Cohen (section de recherche en procédure pénale) et de M^c Patrick Robardet (section de recherche en droit administratif). M^c Joyce Miller, membre du Barreau de l'Ontario, agit à titre d'adjointe spéciale au président.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

L'INFLUENCE DE LA COMMISSION SUR LA RÉFORME DU DROIT

L'influence d'une commission de réforme du droit se fait sentir sur de nombreux plans. Par ses recherches en profondeur et la publication de ses travaux, elle fait avancer la science juridique, elle informe le public sur le système juridique et sur la justice, elle influence les avocats qui prêtent leur concours aux tribunaux pour orienter le droit vers de nouvelles voies, influe sur les pratiques et favorise la réforme législative.

La recherche juridique

La recherche joue un rôle essentiel dans le travail de la Commission. Avant d'être en mesure de faire des recommandations au Parlement, la Commission doit étudier les origines et les buts des règles actuelles, en découvrir et en analyser les défauts, puis déterminer comment changer la loi pour le mieux.

La plupart des travaux de recherche et des recommandations de la Commission sont publiés sous la forme de rapports au Parlement, de documents de travail et de documents d'étude (voir les annexes A, B, C). La publication et la dissémination de ces travaux entraînent une autre conséquence importante : elles suscitent d'autres travaux de recherche et d'autres articles et incitent les juristes canadiens à poursuivre leur recherche et leurs travaux dans des domaines nécessitant une réforme. Grâce à cette diffusion, les travaux de la Commission font l'objet d'une analyse objective. De nombreux articles traitent de la Commission, de son historique, de son rôle, de sa philosophie et de ses recommandations (voir annexe F). Tous ces travaux spécialisés viennent sti-

muler la réflexion sur la réforme du droit, contribuent à mieux faire comprendre les enjeux et favorisent la prise de mesures concrètes en vue de la mise en œuvre officielle, ou officieuse, des recommandations de la Commission.

L'excellence des travaux de recherche effectués par la Commission est reconnue par tous. Récipiendaire du prix Archambault-Fauteux en 1984 pour sa contribution à la recherche juridique, la Commission a réussi à faire connaître la qualité de ses travaux tant au Canada qu'à l'étranger. En effet, ceux-ci jouissent d'une excellente réputation internationale et de tous les coins du monde, on nous demande nos publications. Certains de nos travaux ont été traduits en espagnol. Les juristes se sont appuyés sur nos travaux, les ont loués ou critiqués dans les revues de droit de nombreux pays. La Commission a donc joué un rôle de premier plan dans la diffusion des recherches des juristes canadiens à l'étranger.

En plus de stimuler la recherche juridique, la Commission fournit une excellente formation à de jeunes juristes frais émoulus des facultés de droit. En retour, ceux-ci apportent à la Commission leur énergie, leur enthousiasme, leur travail acharné et de solides connaissances juridiques. Après avoir quitté la Commission, bon nombre des chargés de recherche ont continué de s'intéresser à la science juridique et sont devenus professeurs de droit, avocats au service du gouvernement ou praticiens œuvrant dans les secteurs en plein essor du droit. Sur le

plan national et sur le plan international, la Commission a contribué, grâce à ses travaux de recherche, à l'élaboration et à la diffusion d'une conception toute canadienne de la science juridique.

L'éducation du public

Dès le début, la Commission a adopté une politique de dialogue avec le public au sujet des règles du droit actuel, de leur mise en application et des modifications que l'on peut et devrait y apporter. Le premier président de la Commission de réforme du droit du Canada, le juge Hartt, a fait ressortir cette obligation d'échanger avec le public en ces termes : [TRADUCTION] «La réforme du droit est une chose trop importante pour être laissée aux seuls avocats. Le droit affecte la vie de tous les membres de la société, tout le monde est donc concerné par cette question». Pour inciter davantage le public à participer à la réforme du droit, la Commission a mis sur pied un vaste réseau de distribution de ses publications. Nous l'avons déjà dit, plus de 1,5 million d'exemplaires ont été distribués. Cette année, la Commission a reçu plus de 12 000 demandes de documents. En outre, dans le cadre de la Journée du droit et avec l'appui du Comité national de la Journée du droit de l'Association du Barreau canadien, nous avons distribué plus de 6 000 feuilles d'information, catalogues et brochures aux organisateurs de la Journée du droit dans toutes les régions du pays afin d'informer le public sur la réforme du droit.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

Conformément à notre politique d'aide à l'éducation et à la communication, la plupart de nos publications sont rédigées dans un style simple et direct. Pour favoriser le dialogue, nous invitons le public à lire nos documents de travail et à nous faire part de ses commentaires. Au cours des dix-sept dernières années, bon nombre de simples citoyens ont lu nos travaux, en ont tiré profit et ont soumis à la Commission des suggestions et des commentaires précieux dont elle a tenu compte dans la rédaction de ses rapports définitifs au Parlement.

Outre le grand public, les écoles secondaires et les universités se servent aussi de nos publications pour enseigner aux jeunes Canadiens comment fonctionne notre système juridique. Les écoles de police qui forment les futurs agents de la paix et qui donnent des cours de recyclage utilisent également nos publications, en particulier les documents sur les pouvoirs de la police.

La Commission entre en contact avec le public et le renseigne sur ses travaux en installant un kiosque d'information à l'occasion de diverses conférences. Grâce à la collaboration de différents organismes, nous insérons des feuilles d'information, des brochures et des catalogues dans les dossiers des délégués aux conférences de ces organismes. Par ce seul moyen, la Commission a distribué cette année 10 000 documents d'information additionnels pour mettre en lumière ses travaux.

En 1983, l'Association du Barreau canadien a décidé de faire du 17 avril la «Journée du droit», pour commémorer la signature de la Charte. Elle entend ainsi sensibiliser davantage les Canadiens au droit en les renseignant sur le fonctionnement de notre système juridique et la réforme du droit. Pour sa part, la Commission organise chaque année à Ottawa, en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, le dîner annuel de la Journée du droit auquel est convié

le grand public afin de rencontrer les juristes et discuter avec ceux-ci. Cette année, plus de 350 personnes ont pris part au dîner qui a été donné au Centre des Congrès à Ottawa.

Au nombre des invités d'honneur, on comptait le ministre de la Justice, M. Ray Hnatyshyn, et M^{me} la juge Claire L'Heureux-Dubé de la Cour suprême du Canada. L'un des points saillants de la soirée a été l'annonce par M^{me} la juge L'Heureux-Dubé des récipiendaires du prix «Balance de la justice» décerné pour la troisième année. Ce concours est parrainé par la Commission de réforme du droit du Canada et l'Association du Barreau canadien. Peuvent y participer tous les journaux, revues, stations de radio et de télévision, services de dépêches et agences de presse canadiens ainsi que les journalistes qui y travaillent. Le concours vise à récompenser sur une base nationale les reportages qui contribuent à mieux faire comprendre les valeurs inhérentes aux systèmes juridique et judiciaire canadiens.



M. Ray Hnatyshyn, ministre de la Justice, conférencier principal



M^{me} la juge Claire L'Heureux-Dubé (C.S.C.) remet le prix «Balance de la Justice» à M. Kirk Makin du journal *The Globe and Mail*.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

Quatre prix «Balance de la justice» et trois mentions ont été attribués à sept éminents journalistes. Il s'agit de Kirk Makin, du *Globe and Mail*, prix Balance de la justice pour une série de six articles intitulée *Killing the Killers*; réseau CTV-W5, prix Balance de la justice pour le reportage *A Case of Influence*; prix Balance de la justice décerné à la Société Radio-Canada (radio, «Maritime Magazine») pour l'émission «Frank Edwards' Notes». Dans la nouvelle catégorie Éducation du public, la Société Radio-Canada (télévision) s'est vu décerner le prix Balance de la justice pour l'émission «La Cour en direct». Une mention a été décernée à la station CKVU-TV (First News) de Vancouver pour un documentaire sur la peine de mort qui s'intitulait «A Matter of Conscience; A Matter of Policy». Patricia Jefflyn a également reçu une mention pour son reportage, «Québec Prosecutors», présenté par la Société Radio-Canada (radio, «Sunday Morning»). Enfin, une mention a été attribuée à la Société Radio-Canada (radio, Winnipeg) pour l'émission «Paul Walsh's Weekly Column».

Un prix spécial de la recherche sur l'emploi du langage courant a été remis à Cy Whiteley de la Commission de réforme du droit du Canada pour sa contribution à la simplification des formulaires de l'État et pour ses efforts en vue de favoriser l'emploi d'un langage clair, compréhensible et simple.

La jurisprudence

Il nous fait plaisir de signaler qu'à ce jour plus de cent soixante jugements rendus par tous les degrés de juridiction, dont vingt-six arrêts de la Cour suprême du Canada, citent des documents et des propositions de la Commission de réforme du droit.

Cette année, les tribunaux se sont reportés à nos documents dans vingt-neuf décisions touchant différents sujets qui illustrent la diversité des questions juridiques qui ont fait l'objet de nos travaux depuis 1971. Nos recherches dans le domaine du droit de la famille, du droit de la preuve, de la rédaction des lois et en particulier de l'application de la Charte au droit pénal et à la procédure

pénale continuent de servir à orienter les tribunaux vers de nouvelles voies.

La Cour suprême du Canada a appuyé en partie sa décision sur nos travaux dans cinq arrêts cette année. Dans *Vaillancourt c. La Reine*, [1987] 2 R.C.S. 636, la Cour a décidé que l'alinéa 213d) du *Code criminel*, traitant du meurtre concomitant d'un vol qualifié, violait le principe garanti par la Charte selon lequel un état d'esprit minimal est un élément essentiel d'une infraction. Pour étayer ce jugement, M. le juge Lamer a fait remarquer que la Commission, dans le rapport n° 30, *Pour une nouvelle codification du droit pénal* (1986), a écarté la notion de meurtre par imputation de son projet de code pénal et elle a critiqué les dispositions de l'article 213 dans le document de travail n° 33, *L'homicide* (1984). La Cour se réfère également à ce document de travail dans une autre affaire d'homicide, *R. c. Paré* (1987), 80 N.R. 272. Dans *Pelech c. Pelech*, [1987] 1 R.C.S. 801, la Cour a rejeté un appel visant à obtenir la modification de l'ordonnance alimentaire accordée douze ans auparavant à la suite d'un divorce. M. le juge La Forest, quoiqu'il ait estimé que l'infortune du conjoint ne résultait pas du mariage, a approuvé les termes qu'emploie la Commission dans le document de travail n° 12, *Les divorcés et leur soutien* (1975) : il devient souvent nécessaire «d'intervenir pour que l'ex-époux n'ayant aucun besoin financier créé par le mariage, soit tenu d'aider l'autre qui a besoin de cette aide pour se réadapter financièrement». Dans *Morgentaler c. R.*, [1988] 1 R.C.S. 30, célèbre affaire d'avortement, M. le juge Beetz examine les paragraphes 251(4) et (5) du *Code criminel* qui exigent la désignation d'un comité de l'avortement thérapeutique. Il affirme, comme le document de consultation intitulé *La réforme en matière d'avortement : les solutions possibles* (1986), qu'il n'est pas nécessaire que les comités de l'avortement soient limités aux hôpitaux. La Commission dit, dans ce document, qu'«il ne semble exister, sur le plan médical, aucune raison



M^{me} la juge Claire L'Heureux-Dubé (C.S.C.) remet le prix «Balance de la Justice» à M. Peter Rehak du réseau CTV.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

contraignante pour empêcher de constituer un comité dans une clinique qui dispose du matériel et des permis nécessaires». Dans *Lyons c. R.* (1987), 44 D.L.R. (4th) 193, la Cour a rejeté un appel d'une décision condamnant l'accusé à un emprisonnement d'une durée indéterminée et le déclarant délinquant dangereux. M. le juge La Forest écrit que sur le plan de la procédure, l'accusé avait été traité équitablement, bien qu'il n'ait pas été informé au préalable du fait que la Couronne voulait le faire déclarer délinquant dangereux. Il cite le passage suivant du document de travail n° 15, *Les poursuites pénales : responsabilité politique ou judiciaire* (1975) : «La justice ne devrait pas être, et ne devrait pas sembler être, quelque chose qui peut s'acheter à la table de négociations».

La Cour d'appel de l'Ontario s'est reportée à nos travaux dans deux décisions intéressantes cette année. Dans *R. c. Kopyto* (1987), 62 O.R. (2d) 449, la cour a décidé que l'infraction de common law consistant dans un affront à la dignité de la cour violait l'alinéa 2b) de la Charte. Parmi les autorités en matière d'outrage au tribunal que MM. les juges Holden et Cory ont invoquées se trouve la Commission, rapport n° 17, *L'outrage au tribunal* (1982). Dans la seconde affaire, *R. c. Stoddart* (1987), 37 C.C.C. (3d) 351, le tribunal cite notre rapport n° 16, *Le jury* (1982).

Les tribunaux se sont référés à nos travaux relatifs aux infractions sexuelles dans deux décisions publiées. Dans *R. c. Petrozzi* (1987), 13 B.C.L.R. (2d) 273 (C.A.), affaire portant sur la nature de la fraude dans une infraction sexuelle, M. le juge Craig, invoquant le rapport n° 10, *Les infractions sexuelles* (1978), dit : [TRADUCTION] «Je ne vois pas pourquoi nous devrions poser qu'en principe il faudrait restreindre la fraude, dans la mesure où elle se rapporte au consentement dans les affaires de voies de fait simples et d'agression sexuelle, aux situations qui mettent en cause la nature

et la qualité de l'acte ou aux situations qui mettent en jeu l'identité du contrevenant [. . .] Pour arriver à cette conclusion, j'ai tenu compte [. . .] du rapport que la Commission de réforme du droit a fait parvenir en 1978 au ministre de la Justice au sujet des infractions sexuelles». Dans la seconde décision, *R. c. Ferguson* (1987), 16 B.C.L.R. (2d) 273 (C.A.), M^{me} la juge McLachlin et M. le juge Taggart se sont appuyés sur le rapport n° 10 et sur le document de travail n° 22, *Infractions sexuelles* (1978), pour décider si le paragraphe 146(1) du *Code criminel* viole les articles 1 et 7 de la Charte pour la raison qu'il ne permet pas à l'accusé de plaider le fait qu'il s'était mépris sur l'âge de la victime. M^{me} la juge McLachlin dit : [TRADUCTION] «La seule solution de rechange sérieuse à l'élimination au paragraphe 146(1) du moyen de défense que peut faire valoir l'accusé qui s'est mépris sur l'âge de la victime est proposée par la Commission de réforme du droit : inversion de la charge de la preuve et obligation de diligence raisonnable».

La Cour d'appel de la Saskatchewan s'est reportée à notre document de travail n° 19, *Le vol et la fraude : les infractions* (1977), dans deux causes. Dans *R. c. Sebe* (1987), 57 Sask. R. 256, le Tribunal a eu recours à notre analyse pour déterminer la nature de l'élément moral de l'infraction de fraude et pour définir les quatre éléments de l'infraction prévue au paragraphe 338(1) du *Code criminel*. Dans *R. c. Fischer* (1987), 31 C.C.C. (3d) 303, la Cour a approuvé l'interprétation donnée par la Commission à l'article 283 du *Code criminel* : cet article crée deux sortes de vol (la prise de possession frauduleuse et le détournement frauduleux) et prévoit deux sortes d'*animus furandi*.

Nos travaux ont été cités dans bon nombre d'affaires portant sur les pouvoirs de fouille, de perquisition et de saisie. Par exemple, dans *Laplante c. R.* (1987), 59 Sask. R. 251 (C.A.), M. le juge Vancise a décidé que l'alinéa 37(1)a) de la *Loi des aliments et drogues*, qui autorise les perquisitions dans tout endroit autre qu'une maison d'habitation, viole la Charte. Il fait observer que d'après le document de travail n° 30, *Les pouvoirs de la police : les fouilles, les perquisitions et les saisies en droit pénal* (1983), 82 lois fédérales permettent les perquisitions dans les lieux privés, et il se dit d'accord avec la Commission qu'il y a lieu de modifier la loi afin d'accorder à tous les lieux privés la même protection qu'aux habitations. Dans *CHUM Ltd. c. Wicks* (1987), 65 Nfld. & P.E.I.R. 26 (C.S. T.-N.), le juge a annulé un mandat de perquisition délivré sur la foi de renseignements insuffisants. Il a ainsi fait sien le point de vue adopté dans le document de travail n° 30, selon lequel la personne qui délivre le mandat devrait être habilitée à interroger le requérant et si sa décision est fondée sur les renseignements supplémentaires ainsi obtenus, ceux-ci devraient être consignés et certifiés dans la dénonciation. Dans *R. c. Meyers* (1987), 78 A.R. 255, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta s'est dite d'accord avec la Commission qui recommande dans le rapport n° 24, *Les fouilles, les perquisitions et les saisies* (1984) qu'une garantie procédurale soit prévue dans le cas des perquisitions effectuées sans mandat, qui consisterait dans le consentement d'une personne présente informée de son droit de ne pas donner son consentement. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a également eu recours à ce rapport dans *R. c. Coull and Dawe* (1986), 33 C.C.C. (3d) 186, relativement à la question du délai pendant lequel le mandat est exécutoire.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

Dans d'autres affaires portant sur la procédure pénale, M. le juge Vancise fait remarquer dans *R. c. Racette* (1988), 61 Sask. R. 248 (C.A.), que le fait que le rapport n° 21, *Les méthodes d'investigation scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules* (1983), a été publié même si le document de travail n° 34, *Les méthodes d'investigation scientifiques* (1984), était encore en préparation est une indication de l'importance du problème de la conduite en état d'ébriété dans la société canadienne. Dans *R. c. Beare*; *R. c. Higgins* (1987), 56 Sask. R. 173 (C.A.) [infirmé par la Cour suprême par la suite], la cour a décidé que la prise obligatoire des empreintes digitales d'une personne qui n'a pas été déclarée coupable d'un crime viole les principes garantis par l'article 7 de la Charte. M. le juge Cameron a cité de larges extraits du document de travail n° 34 et s'est dit d'accord avec la Commission que l'application de méthodes d'investigation scientifiques devrait être obligatoire «seulement si l'application de telles méthodes est utile aux fins de l'enquête», et qu'il y aurait lieu d'éviter l'application de méthodes d'investigation arbitraires ou à l'aveuglette. Dans *R. c. MacDougall* (1987), 67 Nfld. & P.E.I.R. 169 (C.S. Î.-P.-É.), la Cour approuve l'affirmation contenue dans le document d'étude, *Directives à l'intention de la police : l'identification par témoin oculaire avant le procès* (1983), selon laquelle il n'est peut-être pas nécessaire d'adopter des lignes directrices concernant l'identification par témoin oculaire dans les cas où le suspect était connu du témoin avant la perpétration du crime.

Les tribunaux se sont appuyés sur notre document de travail n° 56, *L'accès du public et des médias au processus pénal* (1987), dans deux affaires mettant en cause la société Southam News. Dans la première de celles-ci, *Southam c. R.*, C.S. Ont., n° 58/87, 7 août 1987, M^{me} la juge Boland a cité un passage du document de travail relatif au but de l'or-

donnance interdisant la publication, rendu en vertu du paragraphe 442(3) du *Code criminel*. Dans la seconde affaire, *R. c. Southam*, [1988] R.J.Q. 307, la Cour d'appel du Québec a eu recours à nos travaux pour expliquer pourquoi la participation des médias est nécessaire au caractère véritablement public de tout débat judiciaire.

La Cour d'appel de l'Alberta et la Cour provinciale de l'Ontario se sont toutes deux référées au rapport n° 1, *La preuve* (1975) — la première, dans *R. c. Sweryda* (1987), 34 C.C.C. (3d) 325, quant à la question des règles régissant les déclarations faites à des personnes en situation d'autorité, et la seconde, dans *Catholic Children's Aid Society of Metropolitan Toronto v. S. (J)* (1987), 62 O.R. (2d) 702, relativement à la question de la recevabilité du témoignage d'opinion de profane.

L'objet du litige dans *MacBride and MacBride* (1986), 58 O.R. (2d) 230, était la contestation de la juridiction de la Cour unifiée de la famille de Hamilton-Wentworth. Ce tribunal a été établi à titre de projet-pilote par suite de la publication du document de travail n° 1, *Le tribunal de la famille* (1974). Cette décision examine en détail l'influence de la Commission sur l'organisation du tribunal.

La modification de certaines pratiques

Au fil des ans, les analyses fouillées, les études concrètes et les recommandations judicieuses de la Commission ont amené des réformes et des modifications nécessaires aux pratiques et procédures quotidiennes dans divers domaines du droit pénal, du droit de la famille et du droit administratif, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'action parlementaire. Comme nous l'avons mentionné dans le *Quatorzième rapport annuel 1984-1985*, notre document de travail n° 4 intitulé *La communication de la preuve* (1974) a contribué à modifier de façon importante

les pratiques de la Couronne en matière de communication de la preuve avant la tenue du procès. Notre rapport n° 6 intitulé *Le droit de la famille* (1976) a joué un rôle dans la création de la Cour unifiée de la famille dans certaines régions du Canada. En droit administratif, la Commission continue d'exercer son influence, notamment au plan des pratiques et du fonctionnement des divers organismes fédéraux. Alors que dans le passé cette influence visait surtout des organismes administratifs autonomes, notre démarche s'est étendue à des ministères afin de mieux contribuer directement aux réformes de l'appareil gouvernemental et d'éclairer constamment nos travaux par des expériences concrètes. Des résultats positifs ont été obtenus lors d'une vaste enquête menée auprès des régimes d'inspection fédéraux; celle-ci a non seulement permis d'obtenir des renseignements utiles à nos travaux, elle a aussi amorcé une réflexion au sein de ces organismes sur la nature de leur fonction et sur des réalités communes de leur fonctionnement. Cette initiative a permis de nouer des contacts utiles avec des administrateurs de pointe afin d'appuyer les réformes entreprises par les administrateurs eux-mêmes.

Cette influence positive et informelle de la réforme du droit sur certaines pratiques est fort bien illustrée par la mise en œuvre récente des recommandations du document de travail n° 32 et du rapport n° 23 portant sur l'interrogatoire des suspects dans le projet d'enregistrement de l'interrogatoire des suspects (projet TIP) mis sur pied par la police régionale de Halton et qui a commencé en juillet 1985.

Le document de travail n° 32, *L'interrogatoire des suspects* (1984), recommande que l'interrogatoire des prévenus soit enregistré sur bande magnétoscopique afin de réduire le nombre des accusations d'écarts de conduite portées contre les policiers, de raccourcir les voir-dire tenus au sujet du caractère volontaire des déclai-

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

rations et, de manière générale, d'accélérer l'administration de la justice. Pour vérifier si l'idée est réalisable, un projet d'enregistrement magnétoscopique des interrogatoires a été mis sur pied par la police régionale de Halton en collaboration avec la Commission. Le projet permettra d'obtenir un enregistrement complet des interrogatoires des suspects et de vérifier les diverses propositions qui ont été mises de l'avant tant par les adversaires de ce projet que par ses partisans. Le professeur Alan Grant, de la Osgoode Hall Law School, université York, a été invité à évaluer les avantages et les inconvénients de l'usage du magnéscope pendant les interrogatoires d'accusés et de suspects.

Le rapport final d'évaluation a été publié en octobre 1987 et a fait la preuve de l'utilité de l'enregistrement magnétoscopique des aveux. Moins de cinq pour cent des 946 suspects ou accusés dont l'interrogatoire a été enregistré se sont opposés à l'enregistrement et un peu plus de soixante-dix pour cent de ceux qui ont donné leur consentement ont fait des admissions ou des aveux. Il a été démontré que lorsqu'une affaire donnait lieu à des poursuites, l'enregistrement sur bande magnétoscopique de l'interrogatoire faisait gagner du temps car l'avocat de la défense renonce à demander la tenue d'un voir-dire après avoir visionné la bande.

Dans l'ensemble, l'expérience d'une durée de deux ans a fortement contribué à confirmer les avantages de l'enregistrement magnétoscopique des interrogatoires. Bien qu'il soit prématuré de faire des prédictions à longue échéance, la Commission est convaincue que les résultats du «projet TIP» démontreront que la mise en œuvre de ses recommandations par les forces de police non seulement fera gagner du temps et réduira les dépenses judiciaires mais accélérera de façon équitable l'administration de la justice. Cet optimisme est justifié par une observation récente du juge Rod Barr de

la Cour suprême de l'Ontario publiée dans le *Toronto Star*. Étant d'avis qu'un procès pour meurtre, qui avait duré treize jours, se serait terminé plus tôt si la police avait enregistré sur bande magnétoscopique l'interrogatoire de l'accusé, il a déclaré : [TRADUCTION] «Pourquoi les policiers ne disposent-ils pas de caméras vidéo pour enregistrer ces interrogatoires [...] ? Cela permettrait des économies de temps et d'argent considérables».

La Commission a également réussi à amener la modification de certaines pratiques dans le domaine de la négociation du plaidoyer. Une réunion tenue cette année avec les procureurs de la Couronne de l'Ontario afin de discuter le document de la Commission traitant de la négociation du plaidoyer a conduit, selon un représentant du ministère public, à la révision fondamentale de leur façon de procéder dans ce domaine.

La législation

Comme nous l'avons déjà souligné, la recherche, par son action stimulatrice, peut influencer sur la réforme du droit, tout comme l'éducation du public sur des questions juridiques importantes, le soutien apporté aux juges qui doivent trancher les litiges et la modification des attitudes et des pratiques administratives et légales. Mais on peut aussi exercer une action sur la réforme du droit par un cinquième moyen : l'adoption de textes législatifs. Ce n'est pas la seule mesure de notre réussite mais il nous fait plaisir de signaler que quatorze des trente-deux rapports présentés au Parlement ont été mis en œuvre (en partie du moins). (Voir l'annexe A.)

Cette année, le Parlement a adopté une nouvelle loi fort intéressante, un minicode d'assistance aux victimes de crimes. Quoiqu'elle comporte certains détails différents, cette loi est conforme pour l'essentiel aux idées et recommandations exposées dans diverses publications de la Commission. (Voir le document de travail, *L'accès du public et des médias au processus pénal*, le document de travail, *Les procédures postérieures à la saisie*, le rapport, *La façon de disposer des choses saisies*, le document de travail, *Les principes de la détermination de la peine et du prononcé de la sentence*, le document de travail, *Le dédommagement et l'indemnisation*, ainsi que le document d'étude, *Dédommagement et indemnisation des victimes d'actes criminels, et droit pénal canadien*.)

Les dispositions insérées dans le *Code criminel* visent divers objectifs : protéger l'identité des victimes et des témoins au moyen de l'interdiction de publication; faciliter la prompte restitution des biens au moyen de modes de preuve supplétifs, par exemple, au moyen de la preuve photographique; permettre aux victimes de faire une déclaration au moment de la détermination de la peine; habiliter le tribunal à ordonner d'office le dédommage-

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

ment de la victime, si les circonstances s'y prêtent; infliger des suramendes compensatoires devant être affectées à l'aide aux victimes.

La Commission est très heureuse de cette action législative, non seulement parce qu'elle reflète les recommandations qu'elle a présentées, mais encore parce qu'il s'agit d'une mesure concrète destinée à répondre aux besoins des victimes.

Signalons que la *Loi de 1985 sur le divorce*, récemment adoptée par le Parlement, a aussi été en partie inspirée par notre rapport n° 6, *Droit de la famille* (1976). Dans une large mesure, la Loi reprend les recommandations de la Commission sur le divorce sans faute. Elle favorise le recours à la médiation pour régler les différends et encourage le partage équitable des biens en vue d'aplanir les difficultés économiques découlant de la dissolution du mariage.

La *Loi de 1985 modifiant le droit pénal* reprend nombre de recommandations en matière de procédure pénale qui ont été formulées dans nos publications depuis plus d'une décennie. Parmi les recommandations retenues, citons : l'abolition des mandats de main-forte, l'instauration du télémandat, l'institution du mécanisme de la conférence préparatoire au procès, le prélèvement d'échantillons de sang, certaines mesures touchant la fouille, la perquisition et la saisie, des modifications au système du jury et certaines questions juridictionnelles.

La Commission a également constaté avec plaisir que les dernières modifications que l'on se propose d'apporter aux dispositions du Code relatives aux troubles mentaux et qui ont été déposées devant le Parlement reprennent les lignes d'action et l'essentiel des recommandations formulées dans le rapport n° 5, *Le désordre mental dans le processus pénal* qui a paru en 1976. La Commission recommandait que les droits de l'accusé soient énoncés de façon exhaustive dans

le respect des principes applicables pour que celui-ci bénéficie des garanties procédurales et pour que le droit pénal n'empiète sur les libertés individuelles que dans la mesure où cela est nécessaire compte tenu des exigences de la sécurité du public. Bien que cette approche rationnelle ait été élaborée en 1976 bien avant l'adoption de la Charte, nous sommes heureux de voir à quel point elle s'avère pertinente après la promulgation de ce texte législatif.

Même si aucune réponse n'est, à proprement parler, attendue du Parlement après la publication d'un document de travail, certains de nos travaux ont contribué à l'élaboration de projets de loi. À titre d'exemple, citons la Commission d'enquête sur les criminels de guerre (la Commission Deschênes) et le projet de loi C-104, *Loi sur l'application extracôticière des lois canadiennes* (première lecture le 11 avril 1986), qui portaient sur des sujets qui suscitent des difficultés comme le soulignait le document de travail n° 37, *La juridiction extra-territoriale* (1984). En outre, des recommandations de ce document de travail et du document de travail n° 39, *Les procédures postérieures à la saisie* (1985), sont reprises dans la *Loi de 1985 modifiant le droit pénal*.

LES PUBLICATIONS

La Commission publie trois catégories de documents : des rapports au Parlement, des documents de travail et des documents d'étude. Elle a publié à ce jour trente-deux rapports, cinquante-six documents de travail et soixante-douze documents d'étude.

Les rapports au Parlement

Les rapports de la Commission exposent le point de vue définitif des commissaires sur un domaine précis du droit. Dès le dépôt du rapport devant le Parlement, le rôle consultatif de la Commission prend fin en ce qui concerne le sujet traité dans le rapport. Il appartient alors au gouvernement et au Parlement d'agir, s'ils le jugent utile.

Rapport n° 31

Pour une nouvelle codification du droit pénal

Ce rapport est une édition révisée et augmentée du rapport n° 30 (déposé devant le Parlement le 3 décembre 1986) qui proposait un nouveau code regroupant les règles de fond du droit pénal canadien. Il se divise en une partie générale (titre I) qui rassemble les règles d'application générale et en une partie spéciale (titres II à VI) où sont définis différents crimes. Recherchant avant tout la clarté, la certitude et l'intégralité, on a regroupé les infractions de la partie spéciale en les reformulant dans des termes plus simples. Par exemple, les règles complexes actuelles régissant l'homicide ont été ramenées de 35 à 6 articles; les règles redondantes et compliquées concernant le vol et la fraude actuellement énoncées dans 56 articles différents

sont réunies dans trois dispositions; de même, les dispositions touchant les dommages aux biens sont exprimées simplement en deux articles — l'un consacré au vandalisme, l'autre à l'incendie volontaire.

Le titre II de la partie spéciale réunit la plupart des crimes contre la personne; le titre III regroupe les principaux crimes contre les biens; le titre IV énumère les crimes contre l'ordre naturel; le titre V est consacré aux crimes contre l'ordre social et le titre VI rassemble les crimes contre l'autorité publique. Chaque titre est divisé au besoin selon les intérêts atteints. Relèvent des crimes contre l'ordre social, par exemple, les crimes contre l'harmonie sociale et les crimes contre l'ordre public. Chaque division est subdivisée au besoin. Les crimes contre l'harmonie sociale, par exemple, comprennent la provocation à la haine et l'incitation au génocide.

Enfin, les crimes de ces sous-catégories sont pour la plupart énumérés dans un ordre croissant de gravité. Les atteintes plus bénignes précèdent les crimes plus graves dont elles forment un élément constitutif ou qu'elles servent à définir. Dans les crimes contre l'ordre public, par exemple, le fait de troubler l'ordre public vient avant l'attroupement illégal (fait de troubler l'ordre public commis par trois personnes ou plus) lequel précède l'émeute (attroupement illégal provoquant un risque de blessures ou de dommages matériels). Évidemment, les dispositions de tous ces titres et les principes énoncés dans la partie générale sont interdépendants.

Rapport n° 32

Notre procédure pénale

Ce rapport énonce les principes généraux qui forment la base des règles de procédure proposées par la Commission dans ses nombreux documents de travail et rapports publiés au cours des dix-sept dernières années. En résumé, notre code de procédure pénale devrait reposer sur les principes énoncés dans ce rapport : des règles exprimées de façon simple et claire, qui sont fondées sur la recherche de l'équité comme de l'efficacité; qui, tout en favorisant la modération et la responsabilité, visent à protéger la société; et enfin, qui encouragent la participation concrète des citoyens. Ces caractéristiques fondamentales forment l'essence du nouveau code de procédure pénale que proposera la Commission.

On trouvera dans ce rapport des exemples montrant comment la Commission a appliqué les principes en question dans les domaines où elle a proposé des réformes.

Les documents de travail

Les documents de travail exposent le point de vue de la Commission de réforme du droit au moment de la publication et présentent des recommandations de réforme provisoires sur un sujet donné. Ces recommandations ne sont pas définitives et le principal objectif du document de travail est de susciter des commentaires et de constituer un instrument de consultation.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

Document de travail n° 56

L'accès du public et des médias au processus pénal

La Commission étudie dans ce document de travail le grand nombre de limitations apportées par les règles du droit actuel à la liberté du public et des médias d'assister aux procédures criminelles, d'examiner les documents judiciaires et de communiquer à autrui les renseignements ainsi obtenus. Elle conclut que dans bien des cas, les règles actuelles sont vagues et trop restrictives.

Le document de travail repose sur le principe suivant lequel une présomption de transparence devrait régir le processus pénal. Aussi y trouve-t-on les recommandations suivantes : l'interdiction obligatoire de publication devrait être abolie; nulle exclusion de la salle d'audience ni interdiction de publication ne devraient pouvoir être prononcées pour protéger la moralité publique; le public devrait avoir accès aux documents relatifs au mandat de perquisition après que la perquisition a été pratiquée; les interdictions de publication et les ordonnances de huis clos devraient être autorisées dans des circonstances soigneusement limitées; une expérience-pilote au cours de laquelle les médias électroniques seraient autorisés à couvrir des procès devrait avoir lieu à l'échelle nationale.

Ce document a fait l'objet de vingt-six articles, dont sept éditoriaux. Citons l'éditorial du 9 juin 1987 dans le *Globe and Mail* : [TRADUCTION] «Une autre mesure favorisant la transparence du processus judiciaire est recommandée, soit l'admission des caméras de télévision dans les affaires criminelles [...] Cela semble tout à fait raisonnable, comme du reste l'ensemble des recommandations de la Commission. C'est seulement si le public a véritablement accès aux tribunaux qu'il pourra porter un jugement sur les lois». On trouve dans l'éditorial du *Vancouver Sun*, le 8 juin 1987, ces observations : [TRADUCTION] «La CRD présente dans son document de travail

des arguments convaincants militant en faveur des modifications proposées. Il est à souhaiter que le gouvernement fédéral passe à l'action. La transparence constitue un obstacle à l'injustice».

Les documents d'étude

Avant de publier un document de travail, il arrive souvent que l'on rassemble, dans un document d'étude, des renseignements obtenus par la recherche et par des travaux de nature empirique. Bon nombre de ces études ne sont pas publiées mais sont cataloguées à la bibliothèque de la Commission. Toutefois, la Commission publie un certain nombre de ces documents, qui renferment des données précieuses, originales et d'actualité.

Précisons tout de même que les opinions exprimées dans ces documents sont celles de l'auteur, et non de la Commission.

Les pesticides au Canada : étude de la législation et de la politique fédérales

Ce document d'étude a été préparé à l'intention de la section de recherche sur la protection de la vie par J.F. Castrilli et Toby Vigod. Les auteurs mettent d'abord en lumière les problèmes que posent les pesticides pour l'environnement et la santé humaine. Suit une étude des possibilités et des difficultés que présente l'application des recours de la common law à l'égard de l'emploi des pesticides et des dommages qui en résultent. Sont examinées brièvement au passage les questions d'ordre constitutionnel qui découlent du partage du pouvoir législatif entre le fédéral et les provinces. Ensuite, après en avoir retracé les origines, les auteurs analysent la valeur de la législation et de la politique actuelles, une attention particulière étant accordée au droit fédéral, relativement aux aspects préventifs et curatifs de la réglementation des pesticides. Ils abordent également les mécanismes qui échappent à la réglementation, du point de vue de leurs rapports avec le droit actuel, dans la mesure où ils peuvent indiquer de

nouveaux aspects de la question qui devraient être réglementés, ou encore des solutions susceptibles de nous affranchir de l'emploi des pesticides et des mécanismes de contrôle qu'il exige. Ils terminent par un certain nombre de recommandations en vue de la réforme du droit et par une brève appréciation des stratégies actuelles et futures, à caractère préventif ou curatif, pour la réglementation des pesticides au Canada.

Les autres publications

L'enregistrement magnétoscopique des interrogatoires des suspects et des accusés par la police régionale de Halton : Sommaire d'une évaluation

Ce document, rédigé par Joyce Miller, est le sommaire de l'évaluation préparée pour la Commission par le professeur Alan Grant de la Osgoode Hall Law School, université York. Le rapport faisait suite à une étude empirique d'une durée de deux ans portant sur l'enregistrement magnétoscopique des interrogatoires par la police régionale de Halton. Il s'agissait de vérifier les avantages et les inconvénients de l'enregistrement magnétoscopique des interrogatoires. Les avantages l'ont emporté sur les inconvénients. L'étude démontre que la plupart des hypothèses quant aux avantages se sont vérifiées et que le contraire s'est produit pour ce qui est des inconvénients. L'une des premières et des plus importantes révélations de l'étude, est que les personnes n'hésitent pas à se soumettre à un interrogatoire enregistré ou à faire des aveux dans ces conditions. D'après les données relatives à 946 interrogatoires enregistrés, moins de cinq pour cent des suspects ou des accusés se sont opposés à l'enregistrement de l'interrogatoire et un peu plus de soixante-dix pour cent de ceux qui ont donné leur consentement ont fait des admissions ou des aveux.

LES TRAVAUX EN COURS

La section de recherche sur les règles de fond du droit pénal

Depuis les premiers mois de 1988, la section de recherche sur les règles de fond du droit pénal est dirigée par le président, M. le juge Allen M. Linden et par M^c Joseph Maingot, c.r., commissaire. Ils sont assistés de M^c François Handfield, coordonnateur de la section de recherche, et du professeur Patrick J. Fitzgerald, conseiller spécial.

La section de recherche fait porter ses travaux à l'heure actuelle sur la détermination de la peine, les infractions sexuelles, la prostitution et la pornographie, ainsi que la propriété intellectuelle. Pour ce qui est de la détermination de la peine, la section de recherche prépare un bref chapitre devant être intégré dans le projet de code, qui expose le point de vue de la Commission sur le sujet, un énoncé de principes en matière de détermination de la peine qui sera inséré au début du code et une liste des peines maximales dont les diverses infractions devraient être assorties. De nouveaux chapitres traitant des infractions sexuelles, de la prostitution et de la pornographie sont en cours de préparation en vue de leur insertion dans le projet de code. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, la Commission étudie le problème du «vol» des secrets industriels et la question de l'intégration (si besoin est) des règles actuelles relatives aux infractions concernant le droit d'auteur et aux crimes informatiques dans le code proposé par la Commission.

Parallèlement, la section de recherche étudie, à la lumière des réactions exprimées notamment à l'occasion des consultations permanentes, les autres points traités dans le code actuel (armes à feu, jeu) et elle révisé le rapport n^o 31, *Pour une nouvelle codification du droit pénal*, afin d'y apporter éventuellement des améliorations.

Enfin, la section de recherche a également prêté son concours à la section de recherche sur la protection de la vie pour la coordination et l'accélération des travaux préparatoires en vue du document de travail sur le statut du fœtus, dont la publication a dû être hâtée en raison de la décision de la Cour suprême du Canada rendue le 28 janvier 1988 dans l'affaire *Morgentaler*.

La section de recherche en procédure pénale

Le vice-président, M^c Gilles Létourneau, et M^c Joseph Maingot, c.r., commissaire, sont responsables de la section de recherche en procédure pénale. M^c Stanley A. Cohen en est le coordonnateur, en plus d'être chargé de la supervision et de la direction des travaux de recherche. Le but ultime de la section de recherche est d'élaborer un code de procédure pénale qui traitera de façon globale de tous les aspects fondamentaux de la procédure pénale, y compris les pouvoirs de police et d'enquête, la procédure préalable au procès ainsi que la procédure régissant le procès et l'appel.

La section de recherche a publié récemment un énoncé des principes généraux de la procédure pénale. Le rapport n^o 32, intitulé *Notre procédure pénale*, présente les principes directeurs sur lesquels reposent les travaux de la Commission dans tous les domaines relevant de la procédure et ayant fait ou devant faire l'objet d'un rapport. On s'en est servi, même avant sa publication, pour la réalisation de certains documents de travail et pour l'élaboration de parties du code de procédure pénale.

Plusieurs éléments fondamentaux du programme de la section de recherche ont déjà été menés à bien. Ainsi, l'ensemble des travaux préliminaires sur les pouvoirs de police ont été publiés, que ce soit sous la forme de documents de travail ou de rapports.

Au cours des dernières années, nous avons progressé dans deux secteurs de recherche, afin de mener à bien la réalisation du code de procédure pénale en temps opportun.

Il s'agit d'une part de réaliser et de terminer tous les documents de travail et rapports en cours de préparation. Notre document de travail n^o 57, *Les mesures assurant la comparution, la mise en liberté provisoire et la détention avant le procès*, a paru récemment. La publication des documents de travail suivants a déjà été approuvée : *Les discussions et ententes sur le plaidoyer* et *Pour une cour criminelle unifiée*. La réalisation

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

d'autres documents de travail est en voie d'achèvement et la Commission devrait les approuver et les publier au cours des prochains mois. Ceux-ci sont consacrés aux redressements, aux appels, à la procédure du procès, aux recours extraordinaires, aux frais, aux plaidoyers et aux verdicts, et aux pouvoirs du procureur général.

D'autre part, nous effectuons des travaux dans le domaine de la codification. Récemment, les efforts de la Commission ont porté dans une large mesure sur l'élaboration du premier volume du code de procédure pénale, consacré aux pouvoirs de police et d'enquête. Pendant l'année écoulée, tous les éléments de ce volume ont faits l'objet de consultations et le document devrait paraître à l'automne de 1989. Le reste des travaux seront réunis dans un ou deux autres volumes consacrés à la procédure avant le procès, pendant le procès et pendant l'appel. En 1989, la Commission soumettra les premières de ces parties à ses groupes de consultation habituels et invitera le public à exprimer ses réactions.

La section de recherche sur la protection de la vie

Cet exercice a été une période de transition pour la section de recherche. M^{me} la juge Michèle Rivet, qui a obtenu un congé de la Cour provinciale du Québec, a été nommée membre de la Commission en septembre 1987 pour une période de cinq ans. Un nouveau coordonnateur de la section de recherche sera nommé dans un proche avenir.

La section de recherche sur la protection de la vie, dont le siège se trouve maintenant à Montréal, a été créée en 1975. Depuis, elle a étudié un large éventail de problèmes en matière de réforme du droit dans le cadre de sa mission. La section a, par le biais de ses documents d'étude, de ses documents de travail et de ses rapports, suscité des discussions fondamentales, auxquelles participent des

intervenants de plusieurs disciplines, sur les rapports qui existent entre le droit, la technologie et les valeurs changeantes de la société.

Au départ, la mission de la section de recherche a consisté à analyser les points forts et les points faibles du droit fédéral en matière de santé afin de mieux répondre aux progrès technologiques et à l'évolution des valeurs de notre société. La section vouait un intérêt particulier aux applications du droit pénal dans la pratique médicale. Des travaux ont donc été entrepris sur l'euthanasie et la cessation de traitement médical, la stérilisation des déficients mentaux, la modification du comportement, les critères légaux de détermination de la mort, le traitement médical et le droit pénal, le consentement à l'acte médical, le caractère sacré de la vie et la qualité de la vie. En 1986, diverses recommandations et conclusions tirées des documents publiés ont été réunies et présentées au Parlement dans le rapport n° 28 intitulé *Quelques aspects du traitement médical et le droit pénal*.

Au cours de la dernière année, les principaux efforts de la section en matière de recherche ont porté sur le statut juridique du fœtus. Un groupe de travail formé d'éminents spécialistes de diverses disciplines telles la biologie, la philosophie, la sociologie et le droit, a entrepris des travaux de recherche et d'analyse qui sont en voie d'achèvement. À l'automne 1986, la Commission a publié un document de consultation, *La réforme en matière d'avortement : les solutions possibles*. Ce document décrit les diverses solutions possibles en vue d'une politique de l'avortement ainsi que les implications éventuelles de chacune de ces solutions. Le document en question a été distribué à un grand nombre d'associations professionnelles et de groupes d'intérêts ainsi qu'aux membres du grand public qui s'intéressent à cette question. Le groupe de travail a étudié les commentaires reçus et les a intégrés à son rapport final qui a été présenté à la Commission en

mai 1988. La Commission s'appuiera sur ce rapport pour formuler des recommandations sur le statut juridique du fœtus. Ces recommandations devraient être publiées sous forme d'un document de travail dans le cadre de la série Protection de la vie au cours de l'année 1989.

Une autre étude en cours porte sur l'expérimentation humaine biomédicale, et plus précisément sur le consentement au traitement expérimental et sur l'analyse risques-avantages, indispensable à sa justification. On y traite diverses questions, notamment la nature des renseignements qu'il faudrait donner au patient pour permettre de pouvoir donner un consentement éclairé. On y aborde aussi le cas des enfants, des prisonniers et des handicapés mentaux, où la validité juridique du consentement est encore plus difficile à vérifier. Mais chose certaine, il vient toujours un moment, lorsque l'on met au point un médicament ou un traitement, où il faut passer aux premiers essais sur des humains. Quel niveau de risque est alors justifiable? C'est ici que s'impose l'analyse risques-avantages, à l'égard de laquelle il faudra préciser des critères juridiques minimum.

À plus long terme, des travaux sont en cours dans divers domaines. Ainsi, on fait des recherches sur l'opportunité d'instituer un comité national d'éthique médicale, et l'on se penche sur la notion du patrimoine génétique individuel et ses effets sur la dignité humaine.

La section de recherche s'est également engagée dans un certain nombre d'études préliminaires, en prévision d'un nouveau programme de recherche dont la mise au point sera achevée l'an prochain. Mentionnons notamment les épineux problèmes juridiques suscités par le vieillissement de la population et par l'augmentation apparente de l'exploitation des personnes âgées.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

On examine également l'affectation des ressources médicales raréfiées, en cette époque de croissance des coûts et de la demande. Parallèlement, on a amorcé une étude sur la disponibilité et la répartition des organes et tissus destinés à la transplantation.

Les nouvelles techniques de reproduction humaine utilisées par la médecine sont également un sujet de réflexion incontournable; et sur la question des maladies sexuellement transmissibles, il sera indispensable de se pencher sur la question urgente de l'opposition entre la confidentialité et la protection de la santé publique.

En 1981, la section de recherche sur la protection de la vie a ajouté un nouveau volet à ses travaux dans le domaine de la santé, à savoir, la protection de l'environnement. L'orientation fondamentale demeure la même, soit la protection de la vie et de la santé, cette fois au regard des dangers que fait peser la technique sur l'intégrité de la personne humaine. Parmi les documents publiés par la CRD dans ce domaine, citons *L'élaboration des politiques en matière d'environnement*, *Les crimes contre l'environnement*, *Les techniques de modification du comportement et le droit pénal*, *La pollution en milieu de travail* et *Les pesticides au Canada : étude de la législation et de la politique fédérales*.

Au cours du prochain exercice, les recherches en droit de l'environnement devraient avoir trait à deux questions connexes : la poursuite des infractions environnementales et la responsabilité à l'égard des déchets toxiques.



Section de recherche en droit administratif. De gauche à droite : M^{re} John Clifford, M^{re} Patrick Robardet, coordonnateur, M^{re} John Frecker, commissaire, M^{re} Kernaghan Webb, M^{me} Armande Spittle, M^{me} Jackie Ralston.

La section de recherche en droit administratif

M^{re} John P. Frecker est le commissaire responsable de la section de recherche en droit administratif, dont le coordonnateur est M^{re} Patrick Robardet.

La Commission avait présenté ses activités en droit administratif pour l'année 1986-87 sous le titre : «Un nouveau départ en droit administratif». L'exercice 1987-88 a confirmé que le rapprochement du droit et de l'administration, thème de l'année précédente, était bien fondé comme pivot de la construction du nouveau droit administratif fédéral.

Le document de travail n^o 51, *Droit, objectifs publics et observation des normes*, publié en septembre 1986, avait ouvert la voie à une perspective relationnelle Administration-administrés et à une approche élargie de l'observation des normes, en insistant sur le pluralisme des mesures disponibles dans ce but, comparativement au droit pénal. Également, il a

été décidé de débiter les travaux sur la médiation en matière d'environnement, pour lesquels une pré-étude fut complétée en 1986-87. Un rapport final sur ce sujet doit être présenté à la Commission en avril 1989. De même, l'étude portant sur une perspective économique du droit administratif, qui avait été annoncée en 1986-87, a été terminée à la fin de l'exercice courant et donnera lieu à des consultations en juin 1988.

Toujours à la suite de la publication du document de travail n^o 51, les recherches poursuivies en 1987-88 sur les activités d'inspection se sont concrétisées par une étude sectorielle de la sécurité aérienne. Un premier rapport, intitulé *Aviation Safety Inspection: Field Observation and Thoughts About Reform of Canada's Federal Inspectorates*, fut présenté lors d'un atelier conjoint avec l'Association canadienne des professeurs de droit et l'Association canadienne de science poli-

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

tique à l'occasion de la Conférence des Sociétés savantes à l'université McMaster en juin 1987, puis lors d'une journée d'étude avec la section de droit administratif de l'Association du Barreau canadien en août 1987.

Il a été décidé, comme la Commission l'avait annoncé dans son *Seizième rapport annuel*, de réunir les recherches sur le régime d'inspection de la sécurité aérienne et la bibliographie sur les régimes d'inspection, en un document d'étude. Ce nouveau document qui vise à introduire une problématique des régimes d'inspection fédéraux, a été complété durant l'exercice 1987-88 et doit être publié au cours du prochain exercice.

Au cours de l'année écoulée, les travaux sur le statut juridique de l'Administration ont été accélérés. Les recherches en matière de responsabilité de la Couronne se poursuivent et la première version d'un document d'orientation en ce domaine, déposée en août 1987, a fait l'objet d'une consultation lors de la journée d'étude organisée avec la section de droit administratif de l'Association du Barreau canadien. Une seconde version a été soumise à la Commission en mars 1988.

Des études ont également progressé sur les sujets suivants : les dimensions fédérales-provinciales de l'immunité d'application des lois à la Couronne, la responsabilité de l'Administration et la défense d'autorisation légale, les privilèges et immunités procéduraux de la Couronne. L'année écoulée a vu le début d'une étude sur la prescription en droit fédéral, destinée à éliminer les anomalies procédurales résultant de l'application des législations provinciales sur la prescription, dans les procédures mettant en cause la Couronne fédérale. La première version d'un document sur ce sujet a été déposée en mars 1988.

Une étude sur la responsabilité de la Couronne et de ses mandataires a

débouché sur une première version en mars 1988. Une seconde étude relative à l'immunité fiscale fédérale a porté principalement sur les conséquences économiques de l'application de l'article 125 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Elle a permis de conclure que cette application ne posait pas de déséquilibre financier. Une première ébauche de ce document, déposée en février 1987, fera l'objet d'une journée d'étude en juin 1988.

Les institutions et l'action administrative continuent d'être un thème principal de recherche en droit administratif. En accord avec les préoccupations portant sur les formes et la transformation des institutions administratives, nous avons réalisé une pré-étude sur l'évaluation des impacts environnementaux; nous prévoyons rédiger un rapport en juillet 1988. Avant d'entreprendre l'élaboration d'un document plus général sur les conséquences des choix entre les modèles disponibles, d'autres travaux préliminaires restent à accomplir.

Les études sur les appels administratifs et l'ombudsman fédéral qui ont été annoncées dans notre *Quinzième rapport annuel* ont atteint des stades inégaux d'achèvement. Une première étude sur les appels administratifs a été reportée à l'année 1989-90. Le document d'étude sur l'*Administrative Appeals Tribunal* australien sera publié au cours du prochain exercice. L'étude sur la création d'un ombudsman fédéral se poursuit; le document principal ayant fait l'objet d'une révision et d'une première consultation. Cette étude sera accompagnée, durant le prochain exercice, de travaux parallèles sur les attitudes des parlementaires fédéraux à l'égard de la création d'un ombudsman fédéral. Nous analyserons également les décisions rendues par les ombudsmans provinciaux dans l'exercice de leur compétence. Ces travaux permettront de mieux cerner le profil et la compétence de l'ombudsman fédéral proposé.

Les consultations et la révision finale du document d'étude sur la Commission d'appel de l'immigration auront lieu durant l'exercice prochain. En outre, les réformes déjà effectuées de l'intérieur en collaboration avec nous devraient se continuer dans le cadre de la future Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui remplacera l'actuelle Commission d'appel de l'immigration. Également, la Commission suit l'évolution de l'étude entreprise par la Commission de la fonction publique sur ses comités d'appel, à laquelle la Commission avait participé.

Afin de consolider des études effectuées antérieurement, les recherches se poursuivront au cours de l'année 1988-89 sur les questions suivantes : la lutte contre la pollution, les régimes d'inspection fédéraux, le recours aux incitations financières, la responsabilité de la Couronne et les décisions administratives, la création d'un ombudsman fédéral, l'organisation d'un symposium sur le droit administratif et l'État administratif, avec la collaboration de la faculté de droit de l'université de Toronto. La Commission entend aussi élaborer une proposition en vue d'élargir davantage les compétences parallèles de la Cour fédérale du Canada et des cours supérieures des provinces. Des discussions préliminaires sur ce sujet ont déjà eu lieu durant l'été 1987 avec l'Association du Barreau canadien.

Les droits de la personne

La Commission a commencé à élargir son champ de recherche dans le domaine des droits de la personne, avec la collaboration de Stanley A. Cohen, conseiller spécial pour les questions relatives à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La vaste majorité de nos lois actuelles ont été élaborées avant l'adoption de la Charte et des lois modernes sur les droits de la personne. La Charte, a pu constater la Commission, remet de plus en plus

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

fréquemment en cause des règles de droit et des institutions en perpétuelle mutation, à l'égard desquelles des améliorations s'imposent. Cela tient à son entrée en vigueur encore toute récente et à certaines décisions de la Cour suprême du Canada ayant confirmé la primauté des textes consacrés aux droits de la personne.

Depuis la création de la Commission, ses recherches dans pratiquement tous les champs auxquels elle s'intéresse ont été axées sur les droits fondamentaux. Cette préoccupation est particulièrement nette dans le domaine de la procédure pénale. Les grandes orientations de la Commission exprimées dans son rapport n° 32, *Notre procédure pénale*, en témoignent d'une façon éloquente.

Au cours de l'année écoulée, nous avons commencé, modestement et dans le cadre du programme de recherche existant, à explorer dans une perspective plus globale la question des droits de la personne dans le contexte juridique canadien. Nous entendons accentuer nos efforts en ce sens; à cette fin, nous avons commandé une étude fondamentale où sera étudiée la dimension politique de la compétence fédérale en la matière. En outre, nous avons établi des contacts avec des représentants de la Commission canadienne des droits de la personne, de la *Public Inquiry Into The Administration of Justice and Aboriginal People in Manitoba* et de la Commission royale sur la poursuite criminelle contre Donald Marshall Jr. (Nouvelle-Écosse). Du reste, nous nous sommes joints à la *Manitoba Inquiry* pour étudier l'incidence du processus de détermination de la peine sur les délinquants autochtones au Canada. Par ailleurs, nous avons demandé à une éminente juriste canadienne d'effectuer une étude sur le droit international public dans le contexte juridique canadien, et en particulier dans la perspective de la Charte et des garanties juridiques; elle effectuée à l'heure

actuelle, pour son propre compte, des recherches dans la foulée de cette étude, et la Commission lui fournit une aide financière.

Nous prévoyons pour bientôt l'établissement d'un groupe consultatif qui sera chargé de nous aider à mettre au point des stratégies d'élaboration pour nos recherches dans le secteur des droits de la personne. Avant tout, ce groupe de travail aura la mission de déterminer les sujets dignes d'étude, et à l'égard desquels la Commission devrait pouvoir apporter une contribution toute particulière. Notre étude sur les dimensions fédérales des droits de la personne au Canada devrait nous fournir un cadre d'analyse approprié pour lancer ce projet. Il est de toute première importance de bien choisir les sujets d'étude, si l'on veut être certain de l'utilité de la contribution apportée par la Commission dans ce domaine, au bout du compte. Il nous semble en effet essentiel d'éviter tout double emploi avec les travaux en cours ou prévus ailleurs dans l'Administration.

LES CONSULTATIONS

Dans une société démocratique, le droit suppose le désir général de réaliser une organisation efficace des rapports sociaux. Afin que nos lois soient à l'image des aspirations de tous les Canadiens, la Commission s'efforce de faire participer le public à son processus décisionnel, au moyen de consultations formelles et informelles. Nous sommes convaincus que plus on arrivera à inciter les citoyens, qu'il s'agisse de professionnels ou du public en général, à échanger leurs points de vue au sujet du droit et des principes juridiques, plus on aura conscience des diverses orientations que peut prendre le droit et plus on pourra changer efficacement la façon dont le droit touche le citoyen dans la vie de tous les jours. Au fil des ans, la Commission a organisé un certain nombre de rencontres afin de connaître l'opinion du public sur des questions comme le châtiment corporel infligé aux enfants par les parents et les instituteurs, les femmes battues, le vandalisme et la violence dans les sports. Nous consultons également de façon suivie des juges de toutes les juridictions, des représentants des forces policières et de la GRC, des avocats de la défense, des procureurs de la Couronne, des professeurs de droit et d'autres personnes et groupes spécialisés. Ces personnes et ces groupes nous fournissent des conseils très précieux que nous considérons comme un élément essentiel à l'élaboration de nos recommandations.

Les consultations permanentes

Droit pénal

Dans le cadre du projet de révision accélérée du droit pénal, la Commission rencontre périodiquement les groupes suivants : un conseil consultatif composé d'éminents juges de différentes juridictions et de toutes les régions du Canada; une délégation d'avocats de la défense nommés par l'Association du Barreau canadien; des chefs de police ou leurs représentants provenant de la plupart des

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

provinces canadiennes; des professeurs de droit choisis par l'Association canadienne des professeurs de droit; enfin, des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux.

Ces consultations permettent à la Commission de tirer parti des conseils donnés par des représentants des principaux acteurs du système de justice pénale.

Cette année, les documents soumis à la discussion portaient sur la procédure pénale, et notamment sur la surveillance électronique, les fouilles, perquisitions et saisies, la disposition des objets saisis, les techniques d'investigation policière, les mesures visant à assurer la comparution, la mise en liberté provisoire et la détention préalable au procès. Les rencontres ont eu lieu à Québec, à Winnipeg et à Halifax.

La Commission tient à remercier tous les participants qui ont donné leur temps et contribué généreusement à la cause de la réforme du droit :

Conseil consultatif de juges

M^{me} la juge Claire Barrette-Joncas, Cour supérieure du Québec, Montréal

M. le juge William A. Craig, Cour d'appel de la Colombie-Britannique, Vancouver

M. le juge Fred Kaufman, Cour d'appel du Québec, Montréal

M. le juge Gérard V. La Forest, Cour suprême du Canada, Ottawa

M. le juge Antonio Lamer, Cour suprême du Canada, Ottawa

M. le juge Patrick J. LeSage, juge en chef adjoint, Cour de district de l'Ontario, Toronto

M. le juge Angus L. MacDonald, Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, Division d'appel, Halifax

M. le juge Alan B. Macfarlane, Cour d'appel de la Colombie-Britannique, Vancouver

M. le juge G. Arthur Martin, Cour d'appel de l'Ontario, Toronto

M. le juge Melvin Rothman, Cour d'appel du Québec, Montréal

M. le juge William A. Stevenson, Cour d'appel de l'Alberta, Edmonton

M. le juge Calvin F. Tallis, Cour d'appel de la Saskatchewan, Regina

M. le juge Louis-Philippe Landry, Cour supérieure du Québec, Hull

M. le juge Bernard Grenier, Cour des sessions de la paix du Québec, Montréal

M. le juge André St-Cyr, Tribunal de la jeunesse du Québec, Montréal

M. le juge Jean B. Falardeau, Cour des sessions de la paix du Québec, Montréal

M. le juge Stephen Borins, Cour de district de l'Ontario, Toronto

M. le juge Robert Salhany, Cour de district de l'Ontario, Kitchener

En outre, certains juges des diverses collectivités canadiennes où se réunit le conseil consultatif viennent habituellement se joindre à celui-ci.

Délégation de l'Association du Barreau canadien

M^e Greg Brodsky, c.r., Winnipeg

M^e Edward L. Greenspan, c.r., Toronto

M^e Morris Manning, c.r., Toronto

M^e Serge Ménard, Bâtonnier du Québec

M^e Joel E. Pink, c.r., Halifax

M^e Michel Proulx, Montréal

M^e Marc Rosenberg, Toronto

M^e Donald J. Sorochnan, Vancouver

Représentants de l'Association canadienne des chefs de police

M. Greg Cohoon, chef, police de Moncton, N.-B.

M. Thomas G. Flanagan, chef adjoint, police d'Ottawa, Ont.

M. Robert Hamilton, chef, police régionale de Hamilton-Wentworth, Ont.

M. Collin Miller, chef, police régionale de Hamilton-Wentworth, Ont.

M^e Guy Lafrance, Communauté urbaine de Montréal, Qc

M. Herbert Stephen, chef, police de Winnipeg, Man.

M. John Lindsay, sergent, police d'Edmonton, Alb.

Association canadienne des professeurs de droit

M. le professeur Bruce Archibald, Dalhousie University

M. le professeur Eric Colvin, University of Saskatchewan

M^{me} le professeur Anne Stalker, University of Calgary

M. le professeur Donald R. Stuart, Queen's University

Représentants des gouvernements fédéral et provinciaux

M^e Daniel Préfontaine, sous-ministre adjoint, ministère de la Justice, Ottawa

M^e John McIsaac, ministère de la Justice, Ottawa

M^e Fred Bobiasz, ministère du Solliciteur général, Ottawa

M^e Edwin A. Tollefson, c.r., coordonnateur de la Révision du Code criminel, ministère de la Justice, Ottawa

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

M^e David Whellams, ministère du Solliciteur général, Ottawa

M^e Howard Morton, c.r., directeur, Bureau des avocats de la Couronne, ministère du Procureur général de l'Ontario

M^e Jeff Casey, avocat de la Couronne principal, ministère du Procureur général de l'Ontario

M^e Jean-François Dionne, Québec

M^e Daniel Grégoire, Québec

M^e Richard Hubley, Île-du-Prince-Édouard

M^e Robert Hyslop, Terre-Neuve

M^e Ronald Richards, Terre-Neuve

Droit administratif

Après la publication en juin 1987 du document de consultation *Pour un nouveau droit administratif fédéral*, une série de consultations ont eu lieu lors des réunions et du Congrès des Sociétés savantes à l'université McMaster en mai et juin 1987, afin de réunir les opinions de juristes et de professeurs de science politique et de science administrative, notamment de l'Association canadienne des professeurs de droit et de l'Association canadienne de science politique.

Afin de faire progresser la réforme du droit administratif, la diffusion spéciale du document de consultation a été étendue notamment dans les facultés de droit, où le document a été largement distribué pour être débattu dans de nombreux cours de droit administratif. Il a aussi fait l'objet d'une consultation spéciale lors du congrès annuel du *Administrative Law Group* de la *Society of Public Teachers of Law* à l'université de Warwick (R.-U.) en avril 1988. Enfin, le document a été discuté à l'occasion de consultations dans chaque province canadienne ainsi que dans diverses rencontres à Ottawa. La Commission s'est efforcée de réunir les commentaires des membres du Sénat et

de la Chambre des communes, de l'Association du Barreau canadien, de hauts fonctionnaires du ministère de la Justice, de membres et hauts fonctionnaires d'organismes autonomes et de ministères fédéraux, de membres des commissions provinciales de réforme du droit, et de juges de la Cour fédérale du Canada. Ces commentaires seront incorporés au projet de rapport intitulé *Notre droit administratif*. De nombreuses opinions ont été obtenues, notamment de juristes d'autres pays du Commonwealth et de l'étranger. Ces consultations ont permis à la Commission de mettre au point son programme de recherche et de réforme en droit administratif et de mieux coordonner ses travaux avec ceux du milieu universitaire ou avec les préoccupations du milieu juridique en général.

Les consultations ont eu lieu dans les universités et instituts suivants, de septembre 1987 à avril 1988 :

Université de Montréal, Faculté de droit et Centre de recherche en droit public, Montréal, Qc;

Université de Sherbrooke, Faculté de droit, Sherbrooke, Qc;

McGill University, Faculty of Law, Montréal, Qc;

Université du Québec à Montréal, Département des sciences juridiques, Montréal, Qc;

Osgoode Hall Law School, York University, North York, Ont.;

University of New Brunswick, Faculty of Law, Fredericton, N.-B.

St. Thomas University, Fredericton, N.-B.;

Université de Moncton, Faculté de droit et programmes en administration publique, Moncton, N.-B.;

Dalhousie University, Law School et School of Public Administration, Halifax, N.-É.;

Université Laval, Faculté de droit et École nationale d'administration publique, Québec, Qc;

University of Western Ontario, Faculty of Law, London, Ont.;

University of Windsor, Faculty of Law, Windsor, Ont.;

University of Saskatchewan et Native Law Centre, Saskatoon, Sask.;

Commission de réforme du droit du Manitoba, Winnipeg, Man.;

University of Manitoba, Faculty of Law, Winnipeg, Man.

University of Winnipeg, Winnipeg, Man.

University of Alberta, Edmonton, Alb.;

Canadian Institute of Resources Law, Calgary, Alb.

University of Victoria, Faculty of Law, Victoria, C.-B.;

University of British Columbia, Faculty of Law, Vancouver, C.-B.;

Simon Fraser University, Burnaby, C.-B.

Les assemblées publiques

Québec

Le 26 janvier 1988, plus de deux cents personnes représentant quelque cent vingt-cinq organismes ont pris part à la cinquième assemblée publique de la Commission au Palais de Justice.

Les gens de Québec ont participé avec enthousiasme à cette réunion en exposant leur point de vue sur des questions comme la violence au sein de la famille, l'intoxication criminelle et la mise en danger.

Ces assemblées publiques ne manquent jamais d'intérêt et la Commission, grâce à elles, peut tenir compte du point de vue

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

du public sur la réforme du droit. À Québec, la Commission a reçu bon nombre d'observations dignes d'intérêt, qu'elle prendra en considération pour la formulation des recommandations finales.

Nous tenons à remercier les membres du Centre communautaire juridique de Québec qui, de concert avec la Commission, ont parrainé cette assemblée, ainsi que les gens de Québec pour leurs conseils, leur aide et leur hospitalité.

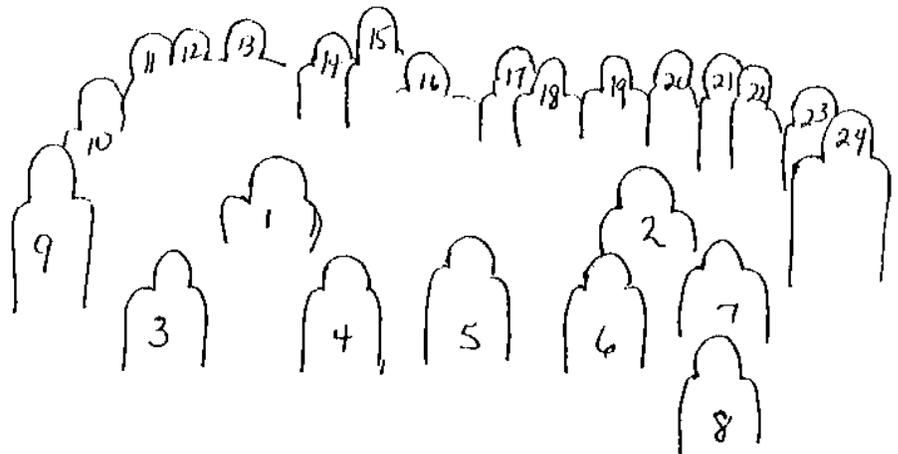
Les consultations spéciales

Cette catégorie vise les rencontres spéciales avec des groupements, des organismes ou des professionnels qui s'intéressent aux travaux de la Commission. Au cours de l'année écoulée, la Commission a participé aux rencontres suivantes :

La Conférence internationale sur la réforme du droit pénal

La Commission a eu le plaisir de parrainer, avec la Société internationale pour la réforme du droit pénal, la prestigieuse assemblée de fondation de cette société. La conférence a eu lieu du 26 au 29 juillet 1987 aux *Inns of Court* de Londres; elle a réuni un groupe international de réformateurs du droit, de hauts fonctionnaires, de politiciens (y compris dix-sept procureurs généraux), de juges, de membres du Barreau, d'universitaires et de représentants de la presse, qui ont échangé leurs points de vue sur l'orientation future de la réforme du droit pénal. Les participants ont étudié la question sous tous ses angles, ainsi que tous les aboutissements possibles des réformes engagées dans des domaines précis comme l'homicide, le vol et la fraude, les infractions sexuelles.

Une deuxième réunion aura lieu en août 1988 à Ottawa; on y parlera de la réforme en matière de détermination de la peine.



1. M. le juge Allen M. Linden, président, CRD; 2. M^e Gilles Létourneau, vice-président, CRD; 3. M^e James O'Reilly, chargé de recherche, CRD; 4. M. Greg Cohoon, chef, police de Moncton; 5. M^{me} le professeur Anne Stalker, Univ. of Calgary; 6. M. le professeur Donald R. Stuart, Queen's Univ.; 7. M^e Patrick Healy, conseiller, CRD; 8. M^{me} Sally Morrow, administratrice adjointe des consultations; 9. M^{me} Carol Kennedy, administratrice des consultations; 10. M. le professeur Bruce Archibald, Dalhousie Univ.; 11. M^e Jim Jordan, chargé de recherche, CRD; 12. M. Herbert Stephen, chef, police de Winnipeg; 13. M. Thomas G. Flanagan, chef adjoint, police d'Ottawa; 14. M. Colin Miller, chef, police régionale de Hamilton-Wentworth; 15. M^e Joseph Maingot, c.r., commissaire, CRD; 16. M^{me} la juge Michèle Rivet, commissaire, CRD; 17. M^e John Frecker, commissaire, CRD; 18. M^e Donald J. Sorochan; 19. M^e Serge Ménard, Bâtonnier du Québec; 20. M. le professeur Pierre Béliveau, Univ. de Montréal; 21. M^e Guy Lafrance, Communauté urbaine de Montréal; 22. M^e Marc Rosenberg, avocat, Toronto; 23. M. le professeur Eric Colvin, Univ. of Saskatchewan; 24. M^e Stanley Cohen, coordonnateur de projet, CRD.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

Les consultations sur la négociation du plaidoyer

Au cours des derniers mois, la Commission a tenu des consultations au sujet de son projet de document de travail sur les discussions et ententes sur le plaidoyer. Il s'agit là d'une question étroitement reliée à l'administration concrète de la justice pénale, mais qui n'en demeure pas moins extrêmement controversée. La Commission a certes un programme de consultations efficace pour tous ses travaux en procédure pénale; elle a cependant estimé que le caractère tout à fait particulier de cette question justifiait l'établissement d'un processus de consultation plus approfondi. C'est ainsi que, outre l'application du processus consultatif habituel aux propositions de la Commission (et notamment l'examen approfondi par nos cinq principaux groupes consultatifs), elle a organisé des ateliers spéciaux, auxquels ont participé toute une brochette de professionnels du droit expérimentés, qui d'une manière générale connaissent bien les travaux de la Commission. Ces représentants de la magistrature, de la Couronne et des avocats de la défense de toutes les régions du pays ont participé aux quatre sessions sur la réforme des pratiques de négociation du plaidoyer tenues à Winnipeg, à Vancouver, à Toronto et à Montréal.

La Commission veut exprimer sa reconnaissance aux collaborateurs spéciaux dont le nom suit, pour leur aide inestimable à l'élaboration de cet important travail :

Winnipeg — le 8 décembre 1987

M. le juge en chef adjoint Richard J. Scott
M. le juge Theodore M. Glowacki
M^{me} la juge Ruth Krindle
M. le juge R.L. Kopstein
M. le juge C. Newcombe
M^c G. Gregory Brodsky, c.r.
M^c David G. Frayer, c.r.
M^c John P. Guy, c.r.

M^c Peter M. Krcmer
M^c Jeffrey Gindin
M^c Stuart J. Whitley
M^c Hersch E. Wolch, c.r.

Vancouver — le 10 décembre 1987

M. le juge Wallace T. Oppal
M. le juge Samuel M. Toy
M. le juge Gordon H. Johnson
M. le juge K.J. Libby
M. le juge Douglas T. Wetmore
M. le juge Randall S.K. Wong
M^c Leonard T. Doust
M^c John E. Hall, c.r.
M^c P.W. Halprin
M^c R.T. Israels
M^c H.A.D. Oliver, c.r.
M^c G.B. Purdy
M^c Ernie Quantz
M^c Scott Van Alstine
M^c Herbert F. Weitzel

Toronto — le 10 mars 1988

M. le juge Gregory T. Evans
M. le juge Eugene G. Ewaschuk
M. le juge John G.J. O'Driscoll
M. le juge David Humphrey
M. le juge S.M. Harris
M. le juge Hugh R. Locke
M. le juge R.D. Reilly
M^c Austin M. Cooper, c.r.
M^c Marlys A. Edwardh
M^c Edward L. Greenspan, c.r.
M^c Alan D. Gold
M^c Douglas C. Hunt, c.r.
M^c Morris Manning, c.r.
M^c G.H. McCracken, c.r.
M^c Bonnie Wein

Montréal — le 22 mars et le 3 mai 1988

M. le juge Claude Bisson
M. le juge Jacques Ducros
M. le juge en chef adjoint Jean-Pierre Bonin
M^c Claude Bélanger, c.r.
M^c Jacques Letellier, c.r.
M^c François Daviault
M. le juge Bernard Grenier
M. le juge Jean Sirois
M^c Serge Ménard
M^c Claude Parent
M^c André Vincent

**LA COOPÉRATION AVEC
D'AUTRES ORGANISMES,
ASSOCIATIONS ET
INSTITUTIONS**

Au cours de la dernière année, la Commission a continué de collaborer avec de nombreuses autres institutions qui s'intéressent à la réforme du droit. Nous avons poursuivi notre collaboration avec les deux ministères fédéraux à vocation juridique, soit le ministère de la Justice et celui du Solliciteur général, ainsi qu'avec des responsables des gouvernements provinciaux.

Nous sommes restés en contact avec le Conseil canadien de la magistrature, la Conférence canadienne des juges, l'Institut canadien d'administration de la justice, la Société pour la réforme du droit pénal, la Société John Howard et l'Association canadienne de justice pénale.

Nous avons continué à travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes de réforme du droit, tant au Canada qu'à l'étranger. Par ailleurs, la publication du bulletin intitulé *Réforme du droit* s'est poursuivie; on y fait paraître des nouvelles provenant des divers organismes de réforme du droit canadiens et étrangers. Nous avons assisté à l'assemblée de la Conférence canadienne des organismes de réforme du droit.

Comme par le passé, la Commission a collaboré étroitement avec l'Association du Barreau canadien. Ainsi que le veut la tradition, nous avons participé à la réunion du milieu de l'hiver et à l'assemblée annuelle. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le présent rapport, nous avons organisé, conjointement avec l'Association, le dîner de la Journée du droit à Ottawa, où le conférencier invité était le ministre de la Justice, M. Ray Hnatyshyn. À l'occasion de ce dîner, les prix «Balance de la justice» ont été décernés pour la troisième fois aux

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

personnalités des médias qui ont contribué à une meilleure compréhension du système juridique canadien.

La Commission est restée en contact étroit avec l'Association canadienne des professeurs de droit (ACPD). Nous avons collaboré à l'organisation de son assemblée annuelle à Windsor et à cette occasion, nous avons consulté des professeurs des sections de droit criminel et de droit administratif. Nous poursuivons notre programme estival de stages de recherche et nous avons toujours des agents de liaison dans chaque faculté de droit au Canada. Cette année, le prix de l'ACPD et de la CRD, destiné à souligner une contribution exceptionnelle à la recherche juridique et à la réforme du droit, a été décerné au professeur J.C. Smith, de l'université de la Colombie-Britannique.



Professeur
J.C. Smith,
récipiendaire du prix
ACPD-CRD

Le professeur Robert Eagleson, éminent universitaire australien et spécialiste de l'anglais, langue courante, est venu à Ottawa en juillet 1988 pour prononcer une conférence, devant trois cents auditeurs enthousiastes, sur la simplification des formulaires de l'administration et de la langue juridique. C'est avec joie que la Commission de réforme du droit a participé à l'organisation de cette journée au Centre de conférence du gouvernement, avec le Conseil canadien de la documentation juridique.

La Commission a eu un échange de vues et a collaboré avec la Commission royale sur la poursuite criminelle contre Donald Marshall Jr. En plus, nous participons aux travaux du comité de recherche de la *Public Inquiry into the Administration of Justice and Aboriginal People*, et parraisons avec lui une étude.

Durant l'année 1986-87, la section de recherche en droit administratif avait effectué des travaux sur les infractions statutaires dans l'espoir d'appuyer toute initiative qui serait prise par le ministère de la Justice dans ce domaine. La Commission décidait, lors d'une rencontre de planification des travaux en droit administratif avec les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice du Canada en janvier 1988, de réaliser une expérience conjointe. La Commission s'en félicite, à juste titre, car cela lui a permis d'organiser une conférence tripartite avec le ministère de la Justice fédéral et le Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires en mai 1988, à Ottawa, sur le sujet suivant : «Les sanctions de l'inobservation des normes juridiques» («Responses to Non-Compliance with Legal Standards»). Cette conférence visait à appuyer directement les efforts du ministère; elle a réuni des universitaires canadiens, britanniques et américains, ainsi que des hauts fonctionnaires fédéraux et les experts-conseils de la section de droit administratif. La Commission entend suivre les développements qui en découleront puisque cette journée d'étude portait sur un sujet faisant l'objet de ses travaux. Les débats de cette conférence ont été enregistrés et seront probablement disponibles au public durant le prochain exercice.

Pendant toute l'année, les experts-conseils en droit administratif sont intervenus auprès d'organismes fédéraux afin de contribuer à la réforme du droit et de l'action administrative. Ils ont ainsi présenté des communications, participé à des séminaires et à des ateliers portant sur des sujets tels que le droit de l'environnement (Québec, octobre 1987), la réforme de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (Toronto, octobre 1987), l'évolution du droit administratif canadien (Société de droit administratif du Québec, Montréal, mai 1988), le rôle des appels dans le secteur de la fonction publique (Toronto, novembre 1987), la réforme des organismes autonomes québécois (Université Laval, décembre 1987), le rôle des tribunaux administratifs (Conférence des tribunaux administratifs canadiens, Ottawa, mai 1988), les travaux de la Commission en droit administratif (Institut d'administration publique du Canada, sous-groupe régional de Moncton, N.-B., novembre 1987). Cette collaboration a touché des institutions telles que le ministère fédéral de la Justice, la Commission de la fonction publique, le ministère de l'Environnement fédéral, l'Institut canadien d'administration de la justice, l'Association canadienne du droit de l'environnement, le Conseil des tribunaux administratifs canadiens, l'Institut d'administration publique du Canada.

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a demandé à M. le commissaire Joseph Maingot, c.r., une analyse des besoins du Comité en matière de recherche. Après un examen approfondi de la question à la fin de 1987 et au début de 1988, M. Maingot a présenté un rapport comportant des recommandations sur le rôle des chercheurs et des députés au sein du Comité.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

L'ADMINISTRATION

Le fonctionnement de la Commission relève de la responsabilité du secrétaire, qui est le plus haut fonctionnaire de la Commission. Il est aidé dans cette tâche par le directeur des opérations.

Les réunions

Cette année encore, la Commission a connu une activité intense et a tenu trente-trois réunions officielles.

Les activités régionales

Dans l'année qui a suivi sa création, la Commission a ouvert un bureau régional au Québec, dans la ville de Montréal. Cette présence dans la province de droit civil s'est avérée un avantage inestimable pour la Commission en lui permettant de mieux s'acquitter de l'une des responsabilités qui lui ont été confiées par la *Loi sur la Commission de réforme du droit* (al. 11b)), à savoir «refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la *common law* et le droit civil, et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions». La Commission est donc bien aux écoutes des idées et des aspirations de la communauté juridique et de la collectivité québécoise.

Bien que de manière plus modeste, la Commission est également présente à Vancouver et à Toronto, ce qui assure une participation active des Canadiens de ces régions à la réforme du droit fédéral du pays.

La politique sur les langues officielles

Le Commissaire aux langues officielles a fait état des réussites de la Commission en ce qui concerne l'application de la politique des langues officielles et a félicité la Commission, soulignant la solide réputation acquise par cette dernière à cet égard. La Commission entend bien continuer dans cette voie.

La traduction

La traduction des documents de la Commission, en anglais ou en français selon le cas, est confiée à des spécialistes du Secrétariat d'État. Nous tenons à exprimer notre gratitude à ces traducteurs, en particulier à M. Richard Jacques, chef d'équipe, M^e Marcelle Gendron et M^e Pierre Ducharme, qui depuis plusieurs années s'acquittent de cette mission d'une manière remarquable.

La bibliothèque

La bibliothèque de la Commission renferme une collection de base d'ouvrages juridiques canadiens et étrangers, ainsi que les publications d'autres organismes de réforme du droit de toutes les régions du monde. L'acquisition d'ouvrages et de documents traitant d'autres domaines se fait en fonction de l'ordre de priorité des projets en cours. La bibliothèque offre des services de référence et de prêts entre bibliothèques aux chargés de recherche.

Le personnel

Comme par le passé, pendant l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1988, l'importance des effectifs de la Commission a varié suivant des facteurs fonctionnels et saisonniers. La Commission a fait appel aux services de quatre-vingt-dix chargés de recherche au cours de cette période (voir l'annexe H). En conformité avec le paragraphe 7(2) de la *Loi sur la Commission de réforme du droit*, toutes ces personnes ont été engagées à titre contractuel. Tous les membres du personnel de soutien, à l'exception de quelques aides de bureau temporaires, sont des fonctionnaires. Pendant l'année, la Commission a utilisé quarante-trois des quarante-quatre années-personnes qui lui étaient allouées.

Bien que non compris dans ce nombre mais cependant dignes de mention, certains employés temporaires ont apporté une aide précieuse à la Commission dans le cadre de ses activités. En effet, les lourdes opérations d'expédition qu'entraîne la parution de nos nouvelles publications ont été grandement facilitées grâce à l'aide de personnes parrainées par l'Association d'Ottawa et de la région pour la déficience mentale.

Les services d'information

Le message de la réforme du droit a été transmis aux Canadiens par l'entremise des médias, dont plusieurs portent un vif intérêt aux travaux de la Commission. Nous avons relevé plus de huit cents articles et éditoriaux commentant nos publications au cours de l'année. Par le truchement de ses membres et de ses chargés de recherche, la Commission

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

s'est toujours prêtée de bonne grâce aux entrevues. Au cours de l'année, plus de deux cents entrevues ont été tenues et diffusées dans le cadre d'émissions de télévision comme «The National», «The Journal», «Le Téléjournal», «Le Point», «Droit de parole», «Impact», «Webster Show», «Canada AM», «Morningside», «Ce Soir», «W5», «Newsday», «The Fifth Estate» ainsi que d'émissions de radio comme «As It Happens», «L'informateur», «Présent national», «La filière», «Prisme», «L'événement», «L'heure juste», «Ontario Morning», «Speaking Out», «Edmonton Today», «CKO Radio News», «Metro Morning», «Vie privée», «Day Break», «Impact Almanach», «All in a Day», «Saskatchewan Today», «The House», «Insight»,

«Afternoon Show», «D'un soleil à l'autre», «L'Orient Express», «World Today», «The Dave Rutherford Show», «Open House», «Radio Noon», «Midday», et «Cross Country Checkup». Nous avons également publié plusieurs pages intitulées «Dialogue sur la réforme du droit» dans le *National*, le journal de la Fondation du Barreau canadien, en plus d'articles spéciaux sur nos rapports et documents de travail dans *Barreau*, périodique du Barreau du Québec, dans *Le Monde juridique* et dans *The Lawyers Weekly*.

Les finances

Pour l'exercice financier 1987-1988, le Parlement a affecté des crédits de 4 710 000 \$ à la Commission. Celle-ci a consacré 91,4 % de cette somme, soit 4 305 518 \$, à la poursuite de ses activités. Le montant non dépensé de 404 482 \$ découle en partie de retards dans l'exécution de certains contrats de recherche, ainsi que de réductions au titre des frais d'impression, de distribution des documents, de mise à la poste et de déplacement. (On voudra bien se reporter au tableau qui suit pour la ventilation du budget, celui-ci devant encore faire l'objet d'une vérification finale.)

ANNÉE FINANCIÈRE 1987-1988

	\$	\$
Budget d'exploitation		4 710 000
Postes de dépenses*		
01 Traitements et salaires du personnel (y compris les avantages sociaux)	1 855 042	
02 Transports et communications	429 079	
03 Information	192 159	
04 Services professionnels et spéciaux	1 527 345	
05 Location	64 379	
06 Achat de services de réparation et d'entretien	38 835	
07 Fournitures et approvisionnements	134 672	
09 Meubles et matériel	63 922	
12 Autres dépenses	85	
TOTAL	4 305 518	4 305 518
Montant non dépensé		<u>404 482</u>

* Chiffres fournis par le ministère des Approvisionnement et Services

Administration générale

Cette rubrique comprend : les services d'information et de bibliothèque; la gestion du courrier et des dossiers; la gestion du matériel, des installations et des télécommunications; le traitement de texte et les services de secrétariat; les services d'impression et de reproduction; les services du personnel et l'administration des contrats. Au cours de l'année visée par le présent rapport, des économies considérables ont pu être réalisées grâce à la réorganisation des services de secrétariat et des méthodes de distribution.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

LES VISITEURS

Au cours de l'année faisant l'objet du présent rapport, la Commission a eu le plaisir d'accueillir les personnes suivantes :

M. Jean Bazin, vice-président, Association du Barreau canadien

M. John E.S. Briggs, Commission royale sur la poursuite criminelle contre Donald Marshall Jr., Halifax, Nouvelle-Écosse

M^{me} Carolyn Fan Coder, journaliste de Londres

M^{me} Pat File, Association nationale de la femme et le droit

M. le professeur Benjamin Geva, Osgoode Hall Law School

M. Ken Keith, Law Commission, Nouvelle-Zélande

M. le professeur Jeremy McBride, faculté de droit, université de Birmingham, Angleterre

M. le professeur John McEldowney, faculté de droit, université de Warwick, Angleterre

M^{me} Prue Oxley, Law Commission, Nouvelle-Zélande

M^{me} Jennifer Pothier, Women's Caucus, université d'Ottawa

M. le doyen J.R.S. Prichard, faculté de droit, université de Toronto

M. Marc Robert, magistrat à l'administration centrale de la justice, Paris, France

M. le professeur C.K. Rowland et M^{me} Rowland, université du Kansas

M. Mel Smith, secrétaire adjoint à la Justice, Nouvelle-Zélande

Xiao Tong-Zaen, Affaires législatives, Conseil d'État, République populaire chinoise

M^{me} Margaret C. Venault, université de Auckland, membre du Board of Directors of the Accident Compensation Corporation, Auckland, Nouvelle-Zélande

M. le juge Vanikkul, ministère des Affaires judiciaires, Bangkok, Thaïlande

Son Excellence Jaime Vical, ambassadeur de la Colombie

Sun Wanzhong, directeur général, Affaires législatives, Conseil d'État, République populaire chinoise

M. le professeur Geoffrey Wilson, faculté de droit, université de Warwick, Angleterre

M. Jean-Marie Woehrling, vice-président, Tribunal administratif de Strasbourg, France

ANNEXES

ANNEXE A RAPPORTS AU PARLEMENT

La liste qui suit comprend les rapports ainsi que la réponse à nos recommandations donnée par le Parlement ou par d'autres institutions.

1. *La preuve* (1975)

Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, S.C. 1980-81-82-83, ch. 111 (Code, par. 43(4), al. 89c)).

Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, S.C. 1980-81-82-83, ch. 125 (Code, al. 88b)).

Loi sur les jeunes contrevenants, S.C. 1980-81-82-83, ch. 110 (Code, art. 16, 51).

Charte canadienne des droits et libertés, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982* [annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (1982, R.-U., ch. 11)], par. 24(2) (Code, art. 15).

Projet de loi S-33, *Loi donnant effet pour le Canada à la Loi uniforme sur la preuve adoptée par la Conférence canadienne de l'uniformisation du droit*, première lecture le 18 novembre 1982, le sénateur Olson.

2. *Principes directeurs — Sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal* (1976)

Loi sur les jeunes contrevenants, S.C. 1980-81-82-83, ch. 110 (Code, art. 26, 51).

Publication d'un texte d'orientation par le gouvernement du Canada, *La détermination de la peine* (février 1984).

Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels), S.C. 1988, ch. 30.

Propositions de modification de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et de la Loi sur les pénitenciers, le Solliciteur général du Canada, 16 août 1988.

Projet de loi C-154, *Loi portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel*, première lecture le 25 août 1988, le Solliciteur général du Canada.

Projet de loi C-155, *Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire*, première lecture le 25 août 1988, le Solliciteur général du Canada.

3. *Notre droit pénal* (1976)

Publication d'un texte d'orientation par le gouvernement du Canada, *Le Droit pénal dans la société canadienne* (août 1982).

Loi de 1985 modifiant le droit pénal, S.C. 1985, ch. 19 (abrogation du par. 423(2) (Complot) et de l'art. 253 (Maladies vénériennes) du Code).

Rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Paul Fraser, président), *La pornographie et la prostitution au Canada* (1985).

4. *L'expropriation* (1976)

Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, S.C. 1980-81-82-83, ch. 80.

5. *Le désordre mental dans le processus pénal* (1976)

Propositions de modification du Code criminel (désordre mental), le ministre de la Justice (23 juin 1986).

6. *Le droit de la famille* (1976)

Publication par le ministère de la Justice d'une brochure intitulée *Propositions de réforme du droit du divorce au Canada* (1984).

Loi modifiant la Loi sur le divorce, S.C. 1986, ch. 3.

Loi de 1985 sur le divorce, S.C. 1986, ch. 4.

7. *L'observance du dimanche* (1976)

R. c. Big M Drug Mart, [1985] 1 R.C.S. 295.

8. *La saisie des rémunérations versées par la Couronne du chef du Canada* (1977)

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, S.C. 1980-81-82-83, ch. 100, art. 5.

9. *Procédure pénale — Première partie: amendements divers* (1978)

Loi de 1985 modifiant le droit pénal, S.C. 1985, ch. 19 (Code, art. 464, 486, 491, 495, 553.1 et par. 485(2), 485(3) et 574(5)).

10. *Les infractions sexuelles* (1978)

Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, S.C. 1980-81-82-83, ch. 125.

Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, S.C. 1987, ch. 24.

Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels), S.C. 1988, ch. 30.

11. *Le chèque* (1979)

Projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code criminel . . .*, première lecture le 7 février 1984, le ministre de la Justice.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

- 12. *Le vol et la fraude* (1979)**
Projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code criminel* . . . , première lecture le 7 février 1984, le ministre de la Justice.
- 13. *Les commissions consultatives et les commissions d'enquête* (1980)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.
- 14. *Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale* (1980)**
Projet visant à modifier la *Loi sur la Cour fédérale* proposé par le ministre de la Justice (29 août 1983).
- 15. *Les critères de détermination de la mort* (1981)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.
- 16. *Le jury* (1982)**
Loi de 1985 modifiant le droit pénal, S.C. 1985, ch. 19 (Code, par. 554(1) et 560(1)).
- 17. *L'outrage au tribunal* (1982)**
Projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code criminel* . . . , première lecture le 7 février 1984, le ministre de la Justice.
- Projet de loi C-263, *Loi modifiant le Code criminel (outrage au tribunal)*, première lecture le 30 juin 1987, M. Kaplan.
- Projet de loi C-274, *Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867, le Code criminel et la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (outrages)*, première lecture le 2 décembre 1987, M. Robinson.
- 18. *L'obtention de motifs avant la formation d'un recours judiciaire — Commission d'appel de l'immigration* (1982)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.
- 19. *Le mandat de main-forte et le télémandat* (1983)**
Loi de 1985 modifiant le droit pénal, S.C. 1985, ch. 19.
- 20. *Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement* (1983)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.
- 21. *Les méthodes d'investigation scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules* (1983)**
Loi de 1985 modifiant le droit pénal, S.C. 1985, ch. 19.
- 22. *La communication de la preuve par la poursuite* (1984)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.
- 23. *L'interrogatoire des suspects* (1984)**
Document intitulé *Report to the Attorney General By the Police Commission on the Use of Video Equipment by Police Forces in British Columbia* (1986).
- 24. *Les fouilles, les perquisitions et les saisies* (1985)**
Loi de 1985 modifiant le droit pénal, S.C. 1985, ch. 19.
- Loi modifiant le Code criminel, La Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants*, S.C. 1988, ch. 51.
- 25. *Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne* (1985)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.
- 26. *Les organismes administratifs autonomes* (1985)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.
- 27. *La façon de disposer des choses saisies* (1986)**
Loi de 1985 modifiant le droit pénal, S.C. 1985, ch. 19.
- Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)*, S.C. 1988, ch. 30.
- Loi modifiant le Code criminel, la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants*, S.C. 1988, ch. 51.
- 28. *Quelques aspects du traitement médical et le droit pénal* (1986)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.
- 29. *L'arrestation* (1986)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.
- 30. *Pour une nouvelle codification du droit pénal — Volume I* (1986)**
Loi modifiant le Code criminel, S.C. 1987, ch. 13 (code proposé, art. 35).
- 31. *Pour une nouvelle codification du droit pénal — Édition révisée et augmentée du rapport no. 30* (1987)**
Document à l'étude au ministère de la Justice.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

ANNEXE B
DOCUMENTS DE TRAVAIL

Bien que les recommandations présentées dans les documents de travail ne soient pas définitives, elles influent parfois sur les textes législatifs. À titre d'exemples pour l'année écoulée, mentionnons la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, S.C. 1988, ch. 22 (Document de travail n° 44, *Les crimes contre l'environnement*, 1985); le projet de loi C-54 *Loi modifiant le Code criminel (pornographie)*, 1^{re} lecture le 4 mai 1987 (Document de travail n° 50, *La propagande haineuse*, 1986); *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)*, S.C. 1988, ch. 30 (Document de travail n° 56, *L'accès du public et des médias au processus pénal*, 1987) et la *Loi modifiant le Code criminel (crimes de guerre)*, S.C. 1987, ch. 37 (Document de travail n° 37, *La juridiction extra-territoriale*, 1984).

1. *Le tribunal de la famille*, 1974, 57 p.
2. *La notion de blâme — La responsabilité stricte*, 1974, 44 p.
3. *Les principes de la détermination de la peine et du prononcé de la sentence*, 1974, 38 p.
4. *La communication de la preuve*, 1974, 49 p.
5. *Le dédommagement et l'indemnisation*, 1974, 25 p. (Publié avec le document de travail n° 6).
6. *L'amende*, 1974, 22 p. (Publié avec le document de travail n° 5).
7. *La déjudiciarisation*, 1975, 30 p.
8. *Les biens des époux*, 1975, 47 p.
9. *Expropriation*, 1975, 119 p.
10. *Les confins du droit pénal : leur détermination à partir de l'obscénité*, 1975, 59 p.
11. *Emprisonnement — Libération*, 1975, 50 p.
12. *Les divorcés et leur soutien*, 1975, 45 p.
13. *Le divorce*, 1975, 74 p.
14. *Processus pénal et désordre mental*, 1975, 68 p.
15. *Les poursuites pénales : responsabilité politique ou judiciaire*, 1975, 66 p.
16. *Responsabilité pénale et conduite collective*, 1976, 78 p.
17. *Les commissions d'enquête — Une nouvelle loi*, 1977, 96 p.
18. *La Cour fédérale — Contrôle judiciaire*, 1977, 56 p.
19. *Le vol et la fraude — Les infractions*, 1977, 137 p.
20. *L'outrage au tribunal — Infractions contre l'administration de la justice*, 1977, 74 p.
21. *Les paiements par virement de crédit*, 1978, 139 p.
22. *Infractions sexuelles*, 1978, 72 p.
23. *Les critères de détermination de la mort*, 1979, 81 p.
24. *La stérilisation et les personnes souffrant de handicaps mentaux*, 1979, 163 p.
25. *Les organismes administratifs autonomes*, 1980, 231 p.
26. *Le traitement médical et le droit criminel*, 1980, 152 p.
27. *Le jury en droit pénal*, 1980, 170 p.
28. *Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement*, 1982, 89 p.
29. *Partie générale : responsabilité et moyens de défense*, 1982, 239 p.
30. *Les pouvoirs de la police : les fouilles, les perquisitions et les saisies en droit pénal*, 1983, 403 p.
31. *Les dommages aux biens — Le vandalisme*, 1984, 77 p.
32. *L'interrogatoire des suspects*, 1984, 112 p.
33. *L'homicide*, 1984, 129 p.
34. *Les méthodes d'investigation scientifiques*, 1984, 186 p.
35. *Le libelle diffamatoire*, 1984, 109 p.
36. *Les dommages aux biens — Le crime d'incendie*, 1984, 52 p.
37. *La juridiction extra-territoriale*, 1984, 222 p.
38. *Les voies de fait*, 1984, 68 p.
39. *Les procédures postérieures à la saisie*, 1985, 84 p.
40. *Le statut juridique de l'Administration fédérale*, 1985, 111 p.
41. *L'arrestation*, 1985, 161 p.
42. *La bigamie*, 1985, 34 p.
43. *Les techniques de modification du comportement et le droit pénal*, 1985, 56 p.
44. *Les crimes contre l'environnement*, 1985, 85 p.
45. *La responsabilité secondaire*, 1985, 61 p.
46. *L'omission, la négligence et la mise en danger*, 1985, 48 p.
47. *La surveillance électronique*, 1986, 121 p.
48. *L'intrusion criminelle*, 1986, 30 p.
49. *Les crimes contre l'État*, 1986, 76 p.
50. *La propagande haineuse*, 1986, 63 p.
51. *Droit, objectifs publics et observation des normes*, 1986, 115 p.
52. *Les poursuites privées*, 1986, 59 p.
53. *La pollution en milieu de travail*, 1986, 106 p.
54. *La classification des infractions*, 1986, 98 p.
55. *Le document d'inculpation*, 1987, 63 p.
56. *L'accès du public et des médias au processus pénal*, 1987, 120 p.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

ANNEXE C
ÉTUDES PUBLIÉES, DOCUMENTS D'ÉTUDE, DOCUMENTS DE SOUTIEN
ET CONFÉRENCES

Droit administratif

1. Anisman, Philip, *Répertoire des pouvoirs discrétionnaires relevés dans les Statuts révisés du Canada, 1970, 1975*, 1025 p.
2. *La Commission d'appel de l'immigration*, 1976, 99 p.
3. Carrière, Pierre et Sam Silverstone, *Le processus de libération conditionnelle — Étude de la Commission nationale des libérations conditionnelles*, 1977, 173 p.
4. Doern, G. Bruce, *La Commission de contrôle de l'énergie atomique — Processus de régulation et procédure administrative*, 1977, 95 p.
5. Lucas, Alastair R., *L'Office national de l'énergie, ses politiques, sa procédure, ses pratiques*, 1977, 239 p.
6. Mullan, David J., *La Loi sur la Cour fédérale — Compétence en droit administratif*, 1977, 127 p.
7. Issalys, Pierre et Gaylord Watkins, *Les prestations d'assurance-chômage — Une étude de la procédure administrative à la Commission d'assurance-chômage*, 1978, 354 p.
8. Séminaire à l'intention des membres des tribunaux administratifs fédéraux, 5-7 avril 1978, *Speaker's Remarks*, 1978, 253 p.
9. Fox, David, *La participation du public au processus administratif*, 1979, 194 p.
10. Franson, Robert T., *Accès à l'information — Organismes administratifs autonomes*, 1979, 93 p.
11. Issalys, Pierre, *La Commission d'appel des pensions — Étude de procédure administrative en matière de sécurité sociale*, 1979, 344 p.
12. Janisch, H.N., A.J. Pirie et W. Charland, *Le processus de régulation de la Commission canadienne des transports*, 1979, 174 p.
13. Séminaire à l'intention des membres des tribunaux administratifs fédéraux, 19-22 mars 1979, *Selected Proceedings*, par C.C. Johnson, 1979, 90 p.
14. Slayton, Philip, *Le tribunal antidumping*, 1979, 124 p.
15. Vandervort, Lucinda, *Le contrôle politique des organismes administratifs autonomes*, 1979, 212 p.
16. Kelleher, Stephen, *Le Conseil canadien des relations du travail*, 1980, 121 p.
17. Leadbeater, Alan, *Conseil sur l'administration publique*, 1980, 97 p.
18. Séminaire à l'intention des membres des tribunaux administratifs fédéraux, 1-12 mars 1980, Touraine, Québec, *Speakers Remarks and Excerpts from Discussion Periods*, par C.C. Johnston, 1980, 156 p.
19. Eddy, Howard R., *Sanctions, Compliance Policy and Administrative Law*, 1981, 141 p.; version française abrégée : M. Bouchard, *Sanctions, conformisme et droit administratif*, 1981, 44 p.
20. Johnston, Christopher C., *Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, 1981, 164 p.
21. Slayton, Philip et John J. Quinn, *La Commission du tarif*, 1981, 169 p.
22. Slatter, Frans, *Le Parlement et les organismes administratifs*, 1982, 175 p.
23. *Pour un nouveau droit administratif fédéral*, 1987, 28 p.
24. Mockle, Daniel, *L'immunité d'exécution*, 1987, 117 p.
25. *L'obscénité*, 1972, 87 p.
26. *L'aptitude à subir le procès*, 1973, 65 p.
27. *Proposition concernant l'adjudication des frais et dépenses en droit pénal*, 1973, 29 p.
28. *La communication de la preuve en droit pénal*, 1974, 241 p.
29. *Rapport sur l'enquête portant sur la communication de la preuve avant le procès en matière pénale*, 1974, 126 p.
30. Schmeiser, Douglas A., *La délinquance chez les autochtones et la loi*, 1974, 96 p.
31. *Études sur la responsabilité stricte*, 1974, 273 p.
32. *Études sur le sentencing*, 1974, 232 p.
33. *Études sur la déjudiciarisation*, 1975, 243 p.
34. Becker, Calvin, *The Victim and the Criminal Process*, 1976, 338 p.
35. *La participation communautaire à la réadaptation du délinquant*, 1976, 272 p.
36. *La crainte du châtement : la dissuasion*, 1976, 160 p.
37. Harrison, Irene, *Commentaires du public et de la presse sur les documents de travail concernant la détermination de la peine*, 1976, 144 p.
38. Macnaughton-Smith, Peter, *Liberté au compte-gouttes*, 1976, 341 p.
39. *Études sur l'emprisonnement*, 1976, 347 p.
40. *Problématique d'une codification du droit pénal canadien*, 1976, 67 p.
41. *Se mieux préparer au procès — Rapport sur la conférence tenue à Ottawa les 23 et 24 mars 1977*, 1977, 388 p.
42. Kennedy, Carole, *Évaluation des observations reçues au sujet du document de travail 22 Les infractions sexuelles*, 1978, 54 p.
43. *Le jury*, 1979, 527 p.
44. Stenning, Philip C. et Clifford D. Shearing, *Perquisition, fouille et saisie — Les pouvoirs des agents de sécurité du secteur privé*, 1980, 222 p.
45. Grant, Alan, *La police — Un énoncé de politique*, 1980, 104 p.
46. Paikin, Lec, *La délivrance des mandats de perquisition*, 1980, 129 p.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

47. Stenning, Philip C., *Le statut juridique de la police*, 1981, 184 p.
48. Brooks, Neil, *Directives à l'intention de la police — L'identification par témoin oculaire avant le procès*, 1983, 288 p.
49. Smith, Maurice H., *L'origine du mandat de main-force en Angleterre et son historique au Canada*, 1984, 112 p.
50. Brooks, Neil et Judy Fudge, *Les fouilles, les perquisitions et les saisies en matière fiscale : sommaire d'un document d'étude*, 1985, 27 p.
51. Miller, Joyce, *L'enregistrement magnétoscopique des interrogatoires des suspects et des accusés par la police régionale de Halton : Sommaire d'une évaluation*, 1988, 23 p.
64. Ryan, Edward F., *Exécution des ordonnances de soutien*, 1976, 53 p.
65. Bowman, C. Myrna, *L'exécution interprovinciale des ordonnances de soutien après le divorce — Solutions pratiques*, 1980, 50 p.

Protection de la vie

Phase I : questions médico-légales

66. Keyscringk, Edward W., *Le caractère sacré de la vie ou la qualité de la vie*, 1979, 231 p.
67. Somerville, Margaret A., *Le consentement à l'acte médical*, 1980, 214 p.

Phase II : questions environnementales

68. Schrecker, Theodore F., *L'élaboration des politiques en matière d'environnement*, 1984, 124 p.
69. Swaigen, John et Gail Bunt, *La détermination de la peine en droit de l'environnement*, 1985, 94 p.
70. Castrilli, J.F. et Toby Vigod, *Les pesticides au Canada : étude de la législation et de la politique fédérales*, 1987, 144 p.

Divers

71. *Premier programme de recherches de la Commission de réforme du droit du Canada*, 1972, 21 p.
72. Eddy, Howard R., *Le système canadien de paiement et l'ordinateur : quelques questions pour la réforme du droit*, 1974, 98 p.
73. Lajoie, Marie, Wallace Schwab et Michel Sparer, *La rédaction française des lois*, 1981, 270 p.

Preuve

52. *La preuve : 1. L'habileté et la contrainte à témoigner. 2. La forme de l'interrogatoire. 3. La crédibilité. 4. La moralité*, 1972, 84 p.
53. *La preuve : 5. La contrainte de l'accusé et l'admissibilité de ses déclarations*, 1973, 48 p.
54. *La preuve : 6. Connaissance judiciaire. 7. Opinions et témoignages d'experts. 8. Fardeaux de la preuve et présomptions*, 1973, 71 p.
55. *La preuve : 9. Oui-dire*, 1974, 22 p.
56. *La preuve : 10. L'exclusion de la preuve illégalement obtenue*, 1974, 41 p.
57. *La preuve : 11. Corroboration*, 1975, 19 p.
58. *La preuve : 12. Le secret professionnel devant les tribunaux*, 1975, 28 p.

Droit de la famille

59. London, Jack R., *Tax and the Family*, 1975, 349 p.
60. Payne, Julien, *A Conceptual Analysis of Unified Family Courts*, 1975, 681 p.
61. *Études sur le divorce*, 1976, 334 p.
62. *Études sur le droit des biens de la famille*, 1975, 409 p.
63. Kennedy, Carole, *Analyse des commentaires reçus dans le domaine du droit de la famille*, 1976, 99 p.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

ANNEXE D
DOCUMENTS INÉDITS PRÉPARÉS POUR LA COMMISSION
DE RÉFORME DU DROIT

Les documents contenus dans la présente annexe viennent s'ajouter à la liste, comprenant plus de trois cents documents inédits, publiée dans les quatorzième, quinzième et seizième rapports annuels. Les documents inédits sont disponibles pour consultation à la bibliothèque de la Commission et ils peuvent être achetés sous forme de microfiches auprès de certaines firmes. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la Commission.

- Barnes, John, *Offences against Animals*, 1985, 103 p.
- Bélanger, Jacques, *Background Paper: Invasion of Privacy*, 1983, 61 p.
- Colvin, Eric, *Criminal Law and the Rule of Law*, 1986, 141 p.
- Gannag, Mark, *Forgery Working Paper: First Draft*, 1986, 278 p.
- Gilmour, Glenn, *Draft Working Paper on De Minimis Non Curat Lex*, 1984, 57 p.
- Grant, Alan, *The Audio-Visual Taping of Police Interviews with Suspects and Accused Persons by Halton Regional Police Force, Ontario, Canada — An Evaluation; Final Report*, 1987, 108 p.
- Leng, Roger, *Offences Concerned with the Administration of Justice*, 1984, 403 p.
- Michalyszyn, Peter, *The Law Reform Commission of Canada and the Supreme Court of Canada: Partners in Law Reform — Mens Rea*, 1988, 34 p.
- Rabinovitch, Neil, *The Law Reform Commission of Canada and the Supreme Court of Canada: Partners in Law Reform — Search and Seizure in the Criminal Law Context*, 1988, 126 p.
- Robardet, Patrick, *Should We Abandon the Adversarial Model in favour of the Inquisitorial Model in Commissions of Inquiry?*, communication présentée à la conférence *Commissions of Inquiry: Lawyers' values and Policy Makers' Values*, université Dalhousie, Halifax, 25-27 février 1988.
- Robardet, Patrick, *Towards A Modern Federal Administrative Law: the Reform Agenda of the Law Reform Commission of Canada*, communication présentée au congrès annuel du *Administrative Law Group* de la *Society of Public Teachers of Law* à l'université de Warwick (R.-U.), 8 avril 1988.
- Robardet, Patrick, *The Canadian Charter of Rights and Freedoms as the Framework for Emerging Bureaucratic Values in Canada: Administrative Responsibility and Activist Public Servants*, communication présentée à la 5^e *Conference on Public Policy and Administrative Studies*, université de Guelph (Ontario), 22-23 avril 1988.
- Robardet, Patrick, *L'évolution du droit administratif fédéral : démarche de la Commission de réforme du droit du Canada*, communication présentée lors de la 4^e Conférence annuelle des tribunaux administratifs canadiens, Ottawa, 29 mai-1^{er} juin 1988.
- Report of the Working Group on the Legal Status of the Foetus to the Law Reform Commission of Canada*, 1988, 95 p.
- Savard, Manon, *Grève de la faim entreprise dans une institution pénitentiaire — Que faire?*, 1986, 52 p.
- Waller, Irvin, *Making Canada Safer from Crime: Pragmatic Action and Law Reform: Draft Paper on Effective Approaches to Protection from Crime*, 1988, 30 p., annexes.
- Webb, Kernaghan, *Taking Matters into Their Own Hands: The Increasing Role of the Public in Canadian Pollution Control*, communication présentée à l'Association canadienne «Droit et Société», au congrès des Sociétés savantes, à l'université de Windsor (Ontario), 1988.

Allocutions & déclarations

Linden, Allen, «Canadian Law in the 21st Century», *Women's Canadian Club*, Montréal, 14 septembre 1987.

Overcoming Obstacles to Law Reform, 1987 Criminal Justice Congress, Toronto, 30 septembre 1987.

Mémoire présenté au Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général, étude du rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine, Ottawa, 8 décembre 1987.

Recodifying Criminal Law, réunion du milieu de l'hiver de la Division de la Saskatchewan de l'Association du Barreau canadien, février 1988.

Animal Experimentation in Canada: Legal Provisions and Police Alternatives (avec J. Barnes), atelier conjoint du conseil de recherches médicales et des instituts nationaux de la santé, Ottawa, 26 avril 1988.

Rivet, Michèle, *Abortion: A Proposal for Reform* (avec A. Linden et J. Miller), assemblée générale des habitants de Harbourfront, Toronto, 26 mai 1988.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

ANNEXE E
MONOGRAPHIES, ARTICLES ET DOCUMENTS PUBLIÉS
DE FAÇON INDÉPENDANTE AVEC LA PARTICIPATION DE
LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

Les titres qui suivent ont été choisis parmi plus de 140 documents publiés à titre privé avec la participation de la Commission depuis sa création.

Monographies

- Abella, R.S. et M.L. Rothman (dir.), *Justice Beyond Orwell*, Montréal, Yvon Blais, 1985.
- Académie internationale de droit et de santé mentale, *Recueil de sommaires : XIV^e Congrès international de droit et de santé mentale*, Montréal, du 15 au 18 juin 1988.
- Anisman, P. et A.M. Linden (dir.), *The Media, the Courts and the Charter*, Toronto, Carswell, 1986.
- Anisman, P. et al., *Avant-projet d'une loi canadienne sur le marché des valeurs mobilières*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1979.
- Anisman, P., *Takeover Bid Legislation in Canada: A Comparative Analysis*, Don Mills (Ont.), C.C.H. Canadian, 1974.
- Barnes, J., *Sports and the Law in Canada*, 2^e éd., Toronto, Butterworths, 1988.
- Barton, B.J., R.T. Franson et A.R. Thompson, *A Contract Model for Pollution Control*, Vancouver, University of British Columbia, Westwater Research Centre, 1984.
- Caparros, E., *Les régimes matrimoniaux au Québec*, Montréal, Wilson et Lafleur/Sorej, 1979.
- Cohen, S.A., *Invasion of Privacy: Police and Electronic Surveillance in Canada*, Toronto, Carswell, 1983.
- Del Buono, V.M., *Canadian Criminal Procedure: Cases, Notes, Materials*, Toronto, Butterworths, 1981.
- Del Buono, V.M. (dir.), *Procédure pénale au Canada*, Toronto, Butterworths, 1983.
- Evans, J.M., H.M. Janish, D.J. Mullan et R.C.B. Risk, *Administrative Law: Cases, Text and Materials*, Toronto, Emond-Montgomery, 1980.
- Fitzgerald, P. (dir.), *Crime, Justice & Codification : essais à la mémoire de Jacques Fortin*, Toronto, Carswell, 1986.
- Fitzgerald, P. et K. McShane, *Looking at Law: Canada's Legal System*, éd. rev., Ottawa, By Books, 1982.
- Fitzgerald, P., *This Law of Ours*, Scarborough, Prentice Hall, 1977.
- Fortin, J., *Preuve pénale*, Montréal, Thémis, 1984.
- Fortin, J. et L. Viau, *Recueil d'arrêts en droit pénal général*, Montréal, Thémis, 1983.
- Fortin, J. et L. Viau, *Traité de droit pénal général*, Montréal, Thémis, 1982.
- Friedland, M.L., *Access to the Law*, Toronto, Carswell, 1975.
- Garique, P., *Famille, science et politique*, Montréal, Leméac, 1973.
- Keyscringl, E.W., *The Unborn Child's Right to Prenatal Care: A Comparative Law Perspective*, Montréal, Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, 1984.
- Levy, H.J., *A Reporter's Guide to Canada's Criminal Justice System*, Ottawa, Canadian Bar Foundation, 1986.
- Mockle, D., *Recherches sur les pratiques administratives pararéglementaires*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1984.
- Popovici, A., *L'outrage au tribunal*, Montréal, Thémis, 1977.
- Ratushny, E., *Self-incrimination in the Canadian Criminal Process*, Toronto, Carswell, 1979.
- Stenning, P.C., *Appearing for the Crown: A Legal and Historical Review of Criminal Prosecutorial Authority in Canada*, Cowansville (Qc), Brown Legal Publications, 1986.
- Stuart, D.R., *Canadian Criminal Law: A Treatise*, Toronto, Carswell, 1982.
- Waller, L., *Criminal Law: Text and Cases*, 4^e éd., Melbourne, Butterworths, 1978.

Articles

- Bouchard, M., «Administrative Law Scholarship» (1985), 23 *Osgoode Hall L.J.* 411.
- Clifford, J.C., «Airline Deregulation Virtues: A Commentary on Jeremy McBride's Paper», dans I. Bernier et al. (dir.), *Les problèmes juridiques de l'intégration économique : Comparaison du Canada dans le contexte nord-américain et du Royaume-Uni dans le contexte européen*, Faculté de droit de l'Université Laval/ Faculty of Law University of Birmingham, 1987, 248.
- Cohen, S.A., «*Rahey*: A Fragmented Vision» (1987), 57 *C.R.* (3d) 333.
- Cohen, S.A., «Roadside Detentions: A.L.E.R.T. Testing and the Right to Counsel» (1986), 51 *C.R.* (3d) 34.
- Fitzgerald, P., «Consent, Crime and Rationality», dans A. Bayefsky (dir.), *Legal Theory Meets Legal Practice*, Edmonton, Academic Printing & Publishing, 1988, 209.
- Gilhooly, J., «Ethical Issues and Societal Concerns», dans Proceedings of the Biotechnology Workshop, le 29 octobre 1985 (1985-86:1) 8^e rapport annuel du Conseil consultatif sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario, 200.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

- Handfield, F. et A.A. Morin, «Le droit de la preuve, la Charte et le droit à une défense pleine et entière», dans Barreau du Québec, Formation permanente, *Nouveaux développements en droit criminel découlant de la Charte canadienne des droits et libertés*, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 1988, 117.
- Jobson, K. et G. Ferguson, «Toward A Revised Sentencing Structure for Canada» (1987), 66 *R. du B. can.* 1.
- Jull, K., «Exclusion of Evidence and the Beast of Burden» (1988), 30 *Crim. L.Q.* 178.
- Jull, K. et V.R. Clarkson, «Do We Need A Legal Emergency Department?» (1986), 32 *R. de D. McGill* 359.
- Keyserlingk, E.W., «Against Infanticide» (1986), 14:3-4 *Law, Medicine & Health Care* 154.
- Keyserlingk, E.W., «Non-Treatment in the Best Interests of the Child: A Case Commentary of Couture-Jacquet v. Montreal Children's Hospital» (1986), 32 *R. de D. McGill* 413.
- Lajoie, M., «An Overview of Legal Translation in the Canadian Context», dans K. Kummer (dir.), *American Translators Association Conference — 1987*, Medford (N.J.), Learned Information, 1987, 67.
- Létourneau, G., «Le Code de procédure pénale du Québec : éléments de problématique et de solution» (1988), 19 *R.G.D.* 151.
- Mockle, D., «Andrée Lajoie, Contrats administratifs : jalons pour une théorie [reccnsion]» (1986), 17 *R.G.D.* 632.
- Mockle, D., «Bulletin bibliographique : Flogatis (Spyridon) — *Administrative Law et droit administratif*», [1987] *R.D.P.* 862.
- Mockle, D., «La rationalité juridique et politique de l'État providence» [1987], *Politique*, No. 11, pp. 138-146.
- Morin, A.A., «Chronique bibliographique : Criminologie, *La détermination de la sentence*» (1988), 19 *R.G.D.* 279.
- Morin, A.A., «Chronique bibliographique : Philip C. Stenning, *Appearing for the Crown*» (1988), 19 *R.G.D.* 286.
- O'Reilly, J.W., «Annotation [R. v. Squires]» (1986), 50 *C.R.* (3d) 320.
- O'Reilly, J.W., «Hunter: Access to Sealed Documents and Informer Privilege» (1987), 57 *C.R.* (3d) 16.
- Rivet, M., «La vérité et le statut juridique de la personne en droit québécois» (1987), 18 *R.G.D.* 843.
- Robardet, P., «The Charter, Public Policy and the Administrative State» (1986), 3 *Public Policy and Administrative Studies* (univ. de Guelph) 52.
- Robardet, P., «Reflections on Decision-Making From a Legal Perspective», [1987] 4 *Public Policy and Administrative Studies* (univ. de Guelph) 15.
- Webb, K., «An Historical Perspective on Current Problems in Canadian Administrative Law», dans Association canadienne «Droit et Société», *Papers presented at the Conference held June 3-6, 1987*, Toronto, YULL Publications, 1987, 751.
- Webb, K., «Between the Rocks and Hard Places: Bureaucrats, the Law and Pollution Control» (1987), 14:2 *Alternatives: Perspectives on Society, Technology and Environment* 4.
- Webb, K., «Commentary on Jean Piette's Paper», dans I. Bernier *et al.* (dir.), *Les problèmes juridiques de l'intégration économique : Comparaison du Canada dans le contexte nord-américain et du Royaume-Uni dans le contexte européen*, Faculté de droit de l'Université Laval/ Faculty of Law University of Birmingham, 1987, 283.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

ANNEXE F
ARTICLES SUR LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT
ET SES TRAVAUX

Les titres qui suivent ont été choisis parmi plus de 225 articles publiés sur la Commission et ses travaux depuis sa création. Les listes d'autres articles figurent dans les rapports annuels antérieurs.

En général

- Barnes, J., «Droit, réforme du» et «Commission de réforme du droit du Canada», dans *L'Encyclopédie du Canada*, Montréal, Stanké, 1987, 562.
- Barnes, J., «The Law Reform Commission», in R.St.J. MacDonald and J.P. Humphrey (dir.), *The Practice of Freedom*, Toronto, Butterworths, 1979, 319.
- Barnes, J., «The Law Reform Commission of Canada» (1975), 2 *Dalhousie L.J.* 62.
- Fortin, J., «La Commission de réforme du droit du Canada: un bilan succint» (1982), 15 *Criminologie* 105.
- Muldoon, F.C., «Law Reform in Canada: Diversity or Uniformity» (1983), 12 *Man. L.J.* 257.
- Muldoon, F.C., «What Influences Policy-Makers? A Law Reformer's Perspective», dans D. Gibson and J.K. Baldwin (dir.), *Law in a Cynical Society? Opinion and Law in the 1980's*, Calgary, Carswell, 1985, 381.
- Ryan, E.F. et A. Lamer, «The Path of Law Reform» (1977), 23 *McGill L.J.* 519.
- Ryan, W.F., «The Law Reform Commission of Canada: Some Impressions of a Former Member» (1976), 25 *U.N.B.L.J.* 3.
- Samek, R.A., «A Case for Social Law Reform» (1977), 55 *R. du B. can.* 409.
- Turner, J., «Law for the Seventies: A Manifesto for Law Reform» (1971), 17 *McGill L.J.* 1.
- Turp, P., «La Commission de réforme du droit du Canada: Exposé descriptif de ses activités», [1984] *Juriste international* 17.
- Droit administratif**
- Butt, S., «Crown Immunity» (1986), 2 *Admin. L.J.* 24.
- Cohen, D., «Thinking about the State: Law Reform and the Crown in Canada» (1986), 24 *Osgoode Hall L.J.* 379.
- Fera, N.M., «A Critical Examination of the LRC's Proposals for Reform of Extradition Review» (1977), 20 *Crim. L.Q.* 103.
- Fera, N.M., «LRC's Proposals for the Reform of the Federal Judicial Review System: A Critical Examination and Counterpoise» (1977), 8 *Man. L.J.* 529.
- Ganz, G., «Parliament and Administrative Agencies: A Study Paper Prepared for the Law Reform Commission of Canada by Frans Slatter», [1984] *Public L.* 168.
- McLauchlan, W., «Book Review: *Independent Administrative Agencies*, Report 26, Law Reform Commission of Canada» (1987), 12 *Queen's L.J.* 118.
- Mockle, D., «La réforme du statut juridique de l'administration fédérale: observations critiques sur les causes du blocage actuel» (1986), 29 *Admin. Pub. Can.* 282.
- Thomas, P.G., «Administrative Law Reform: Legal versus Political Controls on Administrative Discretion» (1984), 27 *Admin. Pub. Can.* 120.
- Thomas, P.G., «Courts Can't Be Saviours» (1984), 5:3 *Options politiques* 24.
- Droit et procédure en matière pénale**
- Baker, B.M., «Mens Rea, Negligence and Criminal Law Reform» (1987), 6 *Law & Philosophy* 53.
- Barnes, J., «Criminal Law Reform: Canadian Style», [1976] *Crim. L. Rev.* 299.
- Barnes, J. et R. Marlin, «Radical Criminology and the Law Reform Commission of Canada — A Reply to Professor M.R. Goode» (1977-78), 4 *Dalhousie L.J.* 151.
- Beaulne, J.P., «Working Paper 3: Principles of Sentencing and Dispositions» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 262.
- Black, B., «Working Paper 11: Imprisonment and Release» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 322.
- Branson, C.O.D., «Discovery and Proceedings» (1975), 17 *Crim. L.Q.* 24.
- Breton, M., «Les mandats de perquisition, la Charte canadienne des droits et libertés et la Commission de réforme du droit du Canada» (1984), 1 *Cahiers de l'IQAJ* 108.
- Brodsky, D.J., «Telewarrants» (1987), 29 *Crim. L.Q.* 345.
- Cassels, J., «Imprisonment and Release» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 329.
- Cassels, J., «Working Paper 4: Criminal Procedure: Discovery» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 281.
- Clendenning, J.L., «Working Paper 7: Divergence» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 275.
- Colvin, E., «Codification and Reform of the Intoxication Defence» (1983), 26 *Crim. L.Q.* 43.
- Curran, W.J., «Comments on Mohr's Law and Mental Disorder: A Critique of the Law Reform Commission of Canada», dans D.N. Weisstub (dir.), *Law and Psychiatry: Proceedings of an International Symposium*, New York, Pergamon, 1978, 100.
- Cyr, J.J. et W.H. Coons, «The Criminal Law: Negative Reinforcement and Punishment: A Comment on the Law Reform Commission's Working Paper 43» (1986), 7:2 *Health Law in Canada* 59.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

- Davies, D.T., «The Pitfalls of Diversion: Criticism of a Modern Development in an Era of Penal Reform» (1976), 14 *Osgoode Hall L.J.* 759.
- Del Buono, V.M., «Mental Disorder: A Crime» (1975), 18 *Can. J. Crim. & Corr.* 302.
- Del Buono, V.M., «Towards A New Criminal Code for Canada» (1986), 28 *Crim. L.Q.* 370.
- «Disposition of Seized Property» (1986), 5:8 *Canadian Police Chief* 6.
- Dyer, H., «The Insanity Defence: The Law Reform Commission's Proposals» (1983), 21 *U.W.O. L. Rev.* 265.
- Eaves, D. et al., «Attitudes of the Legal Profession to the Law Reform Commission Recommendations on Fitness to Stand Trial» (1982), 24 *Crim. L.Q.* 233.
- Eberlein, L., «Corporal Punishment to be Banned in Canada?» (1986), 3:12 *Canadian School Executive* 15.
- Ericson, R.V., «Working Paper 14: The Criminal Process and Mental Disorder» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 365.
- Ewaschuk, E.G., «The Criminal Process and Mental Disorder» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 371.
- «For the Sake of Animals» (1986), 12:9 *Liaison* 4.
- Friedland, M.L., «The Process of Criminal Law Reform» (1970), 12 *Crim. L.Q.* 148.
- Garneau, G.S., «The Law Reform Commission of Canada and the Defence of Justification» (1983), 26 *Crim. L.Q.* 121.
- Gold, A.D., «Working Papers 5 & 6: Restitution and Compensation and Fines» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 301.
- Goode, M.R., «The Law Reform Commission of Canada, Barnes and Marlin, and the Value-Consensus Model: More about Ideology» (1977-78), 4 *Dalhousie L.J.* 793.
- Goode, M.R., «Law Reform Commission of Canada — Political Ideology of Criminal Process Reform» (1976), 54 *R. du B. can.* 653.
- Grant, A., «Diversion» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 279.
- Grant, A., «Videotaping Police Questioning: A Canadian Experiment», [1987] *Crim. L. Rev.* 375.
- Grondin, R., «Commission de réforme du droit du Canada: Le mandat de main-forte et le télémandat, rapport 19 [recension]» (1983), 14 *R.G.D.* 521.
- Grygiel, T., «Sentencing: What for? Reflections on the Principles of Sentencing and Dispositions» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 267.
- Hackler, J., «Logical Reasoning versus Unanticipated Consequences: Diversion Programs As an Illustration» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 285.
- Haines, E.L., «The Criminal Process and Mental Disorder» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 377.
- Hartt, E.P., «Some Thoughts on the Criminal Law and the Future» (1973), 51 *R. du B. can.* 59.
- Hastings, R. et R.P. Saunders, «Ideology in the Work of the Law Reform Commission of Canada: The Case of the Working Paper on the General Part» (1983), 25 *Crim. L.Q.* 206.
- Healy, P., «The Process of Reform in Canadian Criminal Law» (1984), 42:2 *U.T. Fac. L. Rev.* 1.
- Hogan, B., «Working Paper 2: Strict Liability» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 258.
- Hunter, I.A., «Working Paper 10: Limits of Criminal Law: Obscenity: A Test Case» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 299.
- Kerans, P., «Distributive and Retributive Justice in Canada» (1977-78), 4 *Dalhousie L.J.* 76.
- Kersley, H., «Criminal Contempt: Proposals for Reform» (1984), 42:2 *U.T. Fac. L. Rev.* 41.
- Lamer, A., «Criminal Justice: A Total Look» (1978), 20 *Can. J. Crim.* 126.
- Leigh, L.A., «The Law Reform Commission of Canada and the Reform of the General Part», [1983] *Crim. L. Rev.* 438.
- Létourneau, G., «La codification du droit pénal canadien et la Commission de réforme du droit du Canada» (1986), 40 *Revue juridique et politique indépendance et coopération* 509.
- Létourneau, G., «La réforme du droit criminel : un aperçu de la problématique et des solutions» (1987), 47 *R. du B.* 541.
- Létourneau, G., «Pour une nouvelle codification du droit pénal» (1988), 4:7 *Le Monde juridique* 9.
- Linden, A.M., «Le système de justice pénale : une affaire de collaboration» (1988), 50 *Gazette de la GRC* 1.
- Linden, A.M. et P. Fitzgerald, «Recodifying Criminal Law» (1987), 66 *R. du B. can.* 529.
- Lindsay, P.S., «Fitness to Stand Trial in Canada: An Overview in Light of the Recommendations of the Law Reform Commission of Canada» (1977), 19 *Crim. L.Q.* 303.
- MacDonald, D., «Openness is the Byword: Canada's Law Reform Commission may be Paving the Way for TV, Radio Access to the Courts», *Content for Canadian Journalists*, juillet-août 1987, 3.
- MacKinnon, P., «Two Views of Murder» (1985), 63 *R. du B. can.* 130.
- MacMillan, A., «Equitable Sentencing: Alternatives in Reducing Disparity» (1984), 42:2 *U.T. Fac. L. Rev.* 184.
- Manganas, A., «Quelques réflexions à propos du document de la C.R.D. traitant de l'homicide» (1985), 26 *C. de D.* 787.
- Manson, A., «Questions of Privilege and Openness: Proposed Search and Seizure Reforms» (1984), 29 *R. de D. McGill* 651.
- Marshall, G., «Comment: The Writ of Assistance in Canada», [1984] *Public L.* 1.
- Martin, R., «Law Reform Commission of Canada, Working Paper 35, Defamatory Libel [recension]» (1984), 22 *U.W.O. L. Rev.* 249.
- Martin, R., «Several Steps Backward: The Law Reform Commission of Canada and Contempt of Court» (1983), 21 *U.W.O. L. Rev.* 307.
- Mewett, A.W., «Editorial: Criminal Law and Confederation» (1975), 17 *Crim. L.Q.* 125.
- Mohr, J.W., «Comment — [On Professor Lyon's Article]» (1974), 12 *Osgoode Hall L.J.* 437.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

- Mohr, J.W., «Law and Mental Disorder: A Critique of the Law Reform Commission of Canada» (1978), 1 *Int'l. J.L. and Psychiatry* 51 et dans D.N. Weisstub (dir.), *Law and Psychiatry: Proceedings of an International Symposium*, New York, Pergamon Press, 1978, 85.
- Murrant, R., «Limits of Criminal Law» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 317.
- O'Hearn, P.J.T., «Limits of Criminal Law: A Reaction» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 310.
- O'Hearn, P.J.T., «Restitution and Compensation and Fines» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 309.
- «Le point sur la réforme du droit criminel canadien : une entrevue avec M^c Gilles Létourneau, vice-président, Commission de réforme du droit du Canada» (1987), 3:3 *Le Monde juridique* 36.
- «Questioning Suspects», [1984] *Crim. L. Rev.* 381.
- Quigley, T., «Reform of the Intoxication Defence» (1987), 33 *R. de D. McGill* 1.
- Reid, A., «Investigative Tests», [1985] *Public L.* 235.
- Rice, A.C., «Studies on Sentencing: Law Reform Commission of Canada (1974) [recension]» (1975), 8 *Alta L. Rev.* 483.
- Rico, J.M., «Le droit de punir» (1986), 19:1 *Criminologie* 113.
- Robert, P., «Le discours de la réforme: du soliloque à la polysémie : les modulations du discours de la Commission de réforme du droit du Canada et le droit pénal, 1970-1986», dans Bureau, R.D. et P. Mackay (dir.), *Le droit dans tous ses états : la question du droit au Québec 1970-1987*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1987, 71.
- Roesch, R., «Fitness to Stand Trial: Some Comments on the Law Reform Commission's Proposed Procedures» (1978), 20 *Can. J. Crim.* 450.
- Ryan, H.R.S., «Principles of Sentencing and Disposition» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 271.
- Saga, C.L., «Regulatory Offences, Infractions and Alternative Compliance Measures» (1984), 42:2 *U.T. Fac. L. Rev.* 25.
- Saunders, A.J., «The Defence of Insanity: The Questionable Wisdom of Substantive Reform» (1984), 42:2 *U.T. Fac. L. Rev.* 129.
- Schabas, P.B., «Information and Culpability: Towards an Offence of Criminal Intoxication» (1984), 42:2 *U.T. Fac. L. Rev.* 147.
- Sheehy, E.A., «Criminal Law: Homicide, Working Paper No. 33 by Law Reform Commission of Canada [recension]» (1985), 63 *R. du B. can.* 435.
- Sneideman, B., «Why Not a Limited Defence? A Comment on the Proposals of the Law Reform Commission of Canada on Mercy-Killing» (1985), 15 *Man. L.J.* 86.
- Snow, G., «A Note on the Law Reform Commission of Canada's Theoretical Approach to Criminal Law Reform» (1979), 28 *R.D.U.N.B.* 225.
- Solomon, P.H., «The Law Reform Commission of Canada's Proposal for Reforms of Police Powers: An Assessment» (1985), 27 *Crim. L.Q.* 321.
- Sopinka, J., «Criminal Procedure: Discovery» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 288.
- Stalker, A., «The Law Reform Commission of Canada and Insanity» (1983), 25 *Crim. L.Q.* 223.
- Stenning, P. et S. Ciano, «Restitution and Compensation and Fines» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 316.
- Stephens, E.B., «Police Powers — Search and Seizure in Criminal Law Enforcement, Working Paper 30 [recension]» (1983-84), 48 *Sask. L. Rev.* 48.
- Stevens, H. et R. Roesch, «The Response of the Canadian Psychological Association to the Law Reform Commission Report on Mental Disorder in the Criminal Process» (1980), 16 *C.R.* (3d) 21.
- Stuart, D., «Assault. Working Paper No. 38 [recension]» (1986), 64 *R. du B. can.* 217.
- Stuart, D., «Attacking Writs of Assistance» (1983), 34 *C.R.* (3d) 360.
- Swabey, T.R., «Criminal Procedure: Discovery» (1975), 7 *Ottawa L. Rev.* 295.
- Swabey, T.R., «Imprisonment and Release» (1976), 8 *Ottawa L. Rev.* 335.
- Turner, R.E., «Comments on Mohr's 'Law and Mental Disorder: A Critique of the Law Reform Commission of Canada'», dans D.N. Weisstub (dir.), *Law and Psychiatry: Proceedings of an International Symposium*, New York, Pergamon, 1978, 97.
- Turner, R.E., «The Delivery of Mental Health Services to the Criminal Justice System and the Metropolitan Toronto Forensic Service» (1981), 15 *Law Society Gazette* 69.
- Turner, R.E., «Fitness to Stand Trial» (1983), 3 *Crown Counsel's Rev.* 4.

Protection de la vie

- Baudouin, J.-L., «Cessation of Treatment and Suicide: A Proposal for Reform» (1982), 3 *Health Law in Canada* 72.
- Castelli, M.D., «Chronique bibliographique: Commission de réforme du droit du Canada. Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement. Document de travail 28» (1983), 24 *C. de D.* 223.
- Cohen, D., «The Right to Live and the Right to Die», *Med. J. Aust.*, 21 janvier 1984, 59.
- «The Concept of Crimes against the Environment» (1986), 60 *Australian L.J.* 541.
- Curran, W.J., «Law-Medicine Notes: Quality of Life and Treatment Decisions: The Canadian Law Reform Report» (1984), 310 *New England J. Med.* 297.
- Emson, H.E. et E.W. Keyserlingk, «Exchange of Correspondence (au sujet du rapport 15 de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé *Les critères de détermination de la mort*)» (1982), 3 *Health Law in Canada* 85.
- «Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement» (1984), 4:2 *Nursing Québec* 23.
- «Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement [recension]» (1982-83), 17 *R.J.T.* 530.
- Gilmore, A., «The Nature of Informed Consent» (1985), 132 *C.M.A.J.* 1198.
- Kaiser, H., «Behavior Alteration and the Criminal Law, Working Paper 43, by the Law Reform Commission of Canada [recension]» (1985-86), 28 *Crim. L.Q.* 410.

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

- Keyserlingk, E.W., «Enforcing Environmental Law» (1982), 10:3 *Social Sciences in Canada* 12.
- Kirby, M.D., «Informed Consent: What Does It Mean?» (1983), 9 *Journal of Medical Ethics* 69.
- Lemelin, L., «Commission de réforme du droit», Lettre d'information du Comité national d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé, n° 5, juillet 1986.
- Lemelin, L., «La Commission de réforme du droit», dans *Comités d'éthique à travers le monde : recherches en cours — 1986*, Paris Éditions Tierce, avec le concours de l'INSERM, 1987, 34.
- MacKinnon, P., «Euthanasia and Homicide» (1984), 26 *Crim. L.Q.* 483.
- Mariner, W.K., «Euthanasia, Aiding Suicide and Cessation of Treatment» (1983), 34 *Int'l Digest of Health Legislation* 34.
- «Non-Intervention in Children with Major Handicaps: Legal and Ethical Issues: Report of a Working Party, March 1983» (1983), 19 *Aust. Pediatrics J.* 217.
- Northey, R., «Conflicting Principles of Canadian Environmental Reform: Trubeck and Habermas v. Law and Economics and the Law Reform Commission» (1988), 11 *Dalhousie L.J.* 639.
- Norton, M., «How the Cards Are Stacked: Political Economy of Environmental Hazards [recension]» (1985), 12:3/4 *Alternatives* 83.
- Prabhu, M.A., «Canada's Proposed Crimes» (1986), 28:5 *Environment* 14.
- Rivet, M., «La Section de la recherche sur la protection de la vie» (1987), 3:6 *Le Monde juridique* 40.
- Samek, R., «Euthanasia and Law Reform» (1985), 17 *Ottawa L. Rev.* 86.
- Schiffer, L., «Euthanasia and the Criminal Law» (1984), 42:2 *U.T. Fac. L. Rev.* 93.
- Sneideman, B., «Euthanasia, Aiding Suicide and Cessation of Treatment — Comment on Publication of Law Reform Commission of Canada» (1983), 13 *Man. L.J.* 141.
- Williams, J.R., «Euthanasia, Aiding Suicide and Cessation of Treatment: A Critique» (1984), 17:7 *Annales du Collège des médecins et chirurgiens du Canada* 589.
- Wilson, J.D., «Rethinking Penalties for Corporate Environmental Offenders: A View of the Law Reform Commission of Canada's Sentencing in Environmental Cases» (1986), 31 *R. de D. McGill* 313.
- Winkler, E., «Decisions about Life and Death: Assessing the Law Reform Commission and the Presidential Commission Reports» (1985), 6:2 *J. of Medical Humanities and Bioethics* 74.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

ANNEXE G
PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT
CITÉES PAR LES TRIBUNAUX

- La preuve 4. La moralité** (1972)
R. c. Corbett (1984), 17 C.C.C. (3d) 129; 43 C.R. (3d) 193 (C.A. C.-B.).
R. c. Konkin, [1983] 1 R.C.S. 388; 3 C.C.C. (3d) 289.
R. c. LeGallant (1986), 33 D.L.R. (4th) 444; [1986] 6 W.W.R. 372; 6 B.C.L.R. (2d) 105; 29 C.C.C. (3d) 291; 54 C.R. (3d) 46 (C.A.).
- La preuve 5. La contrainte de l'accusé et l'admissibilité de ses déclarations** (1973)
R. c. Corbett (1984), 17 C.C.C. (3d) 129; 43 C.R. (3d) 193 (C.A. C.-B.).
- La preuve 8. Fardeaux de la preuve et présomptions** (1973)
R. c. Carroll (1983), 40 Nfld. & P.E.I.R. 147; 115 A.P.R. 147; 4 C.C.C. (3d) 131 (C.A. Î.-P.-É.).
- Le tribunal de la famille** (Document de travail n° 1, 1974)
Re Dadswell (1977), 27 R.F.L. 214 (C.P. Ont.).
Re MacBride and MacBride (1986), 58 O.R. (2d) 230; 35 D.L.R. (4th) 115 (Cour unifiée de la famille).
Reid c. Reid (1977), 11 O.R. (2d) 622; 67 D.L.R. (3d) 46; 25 R.F.L. 209 (Cour div.).
- La responsabilité stricte** (Document de travail n° 2, 1974)
Hilton Canada Ltd. c. Gaboury (juge), [1977] C.A. 108.
R. c. MacDougall (1981), 46 N.S.R. (2d) 47; 89 A.P.R. 47; 60 C.C.C. (2d) 137 (C.A.).
R. c. Sault Ste-Marie, [1978] 2 R.C.S. 1299; 21 N.R. 295; 3 C.R. (3d) 30.
- Les principes de la détermination de la peine et du prononcé de la sentence** (Document de travail n° 3, 1974)
R. c. Groves (1977), 17 O.R. (2d) 65; 79 D.L.R. (3d) 561; 37 C.C.C. (2d) 429; 39 C.R.N.S. 366 (H.C.).
R. c. Irwin (1979), 16 A.R. 566; 48 C.C.C. (2d) 423; 10 C.R. (3d) S-33 (C.A.).
R. c. Jones (1975), 25 C.C.C. (2d) 256 (Cour div. Ont.).
R. c. Wood, [1976] 2 W.W.R. 135; 26 C.C.C. (2d) 100 (C.A. Alb.).
R. c. Zelensky, [1977] 1 W.W.R. 155 (C.A. Man.).
Turcotte c. Gagnon, [1974] R.P.Q. 309.
- La communication de la preuve** (Document de travail n° 4, 1974)
Kristman c. The Queen (1984), 12 D.L.R. (4th) 283; 13 C.C.C. (3d) 522 (B.R. Alb.).
Magna c. La Reine, [1977] C.S. 138; (1978), 40 C.R.N.S. 1.
R. c. Barnes (1979), 74 A.P.R. 277; 49 C.C.C. (2d) 334; 12 C.R. (3d) 180 (Cour de district T.-N.).
R. c. Brass (1981), 15 Sask. R. 214; 64 C.C.C. (2d) 206 (B.R.).
R. c. Scott (1984), 16 C.C.C. (3d) 511 (C.A. Sask.).
- Le dédommagement et l'indemnisation** (Document de travail n° 5, 1974)
R. c. Groves (1977), 17 O.R. (2d) 65; 79 D.L.R. (3d) 561; 37 C.C.C. (2d) 429; 39 C.R.N.S. 366 (H.C.).
R. c. Zelensky, [1978] 2 R.C.S. 940; (1978), 21 N.R. 372; [1978] 3 W.W.R. 693; 2 C.R. (3d) 107.
- Communication de la preuve en droit pénal** (1974)
Skogman c. La Reine, [1984] 2 R.C.S. 93; (1984), 11 D.L.R. (4th) 161; [1984] 5 W.W.R. 52; 13 C.C.C. (3d) 161; 41 C.R. (3d) 1.
- La preuve 10. L'exclusion de la preuve illégalement obtenue** (1974)
R. c. A.N. (1977), 77 D.L.R. (3d) 252 (C.P. C.-B., Division de la famille).
R. c. Stevens (1983), 58 N.S.R. (2d) 413; 123 A.P.R. 413; 7 C.C.C. (3d) 260 (C.A.).
- Études sur la responsabilité stricte** (1974)
R. c. Gonder (1981), 62 C.C.C. (2d) 326 (Cour terr. Yuk.).
- Bientôt là . . .** (Quatrième rapport annuel, 1974-1975)
R. c. Earle (1975), 8 A.P.R. 488 (Cour de district T.-N.).
R. c. Wood, [1976] 2 W.W.R. 135; 26 C.C.C. (2d) 100 (C.A. Alb.).
- La preuve** (Rapport n° 1, 1975)
Catholic Children's Aid Society of Metropolitan Toronto c. S. (J.) (1987), 62 O.R. (2d) 702 (Cour provinciale, Div. de la famille).
Graat c. La Reine, [1982] 2 R.C.S. 819; (1982), 144 D.L.R. (3d) 267; 45 N.R. 451; 2 C.C.C. (3d) 365; 31 C.R. (3d) 289.
Postluns c. Rank City Wall Canada Ltd. (1983), 39 O.R. (2d) 134 (Cour de comté).
R. c. Alarie (1982), 28 C.R. (3d) 73 (C.S.P. Qc).
R. c. Auclair, [1987] R.J.Q. 142 (C.S.).
R. c. Cassibo (1983), 39 O.R. (2d) 288; 70 C.C.C. (2d) 498 (C.A.).
R. c. Corbett (1984), 17 C.C.C. (3d) 129; 43 C.R. (3d) 193 (C.A. C.-B.).
R. c. Cronshaw and Dupon (1977), 33 C.C.C. (2d) 183 (C.P. Ont.).
R. c. Czipps (1979), 25 O.R. (2d) 527; 101 D.L.R. (3d) 323; 48 C.C.C. (2d) 166 (C.A.).

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

- R. c. MacPherson* (1980), 36 N.S.R. (2d) 674; 64 A.P.R. 674; 52 C.C.C. (2d) 547 (C.A.).
- R. c. Perron*, [1983] C.S.P. 1103.
- R. c. Samson (No. 7)* (1982), 37 O.R. (2d) 237; 29 C.R. (3d) 215 (Cour de comté).
- R. c. Stevens* (1983), 58 N.S.R. (2d) 413; 123 A.P.R. 413; 7 C.C.C. (3d) 260 (C.A.).
- R. c. Stewart* (1981), 33 O.R. (2d) 1; 125 D.L.R. (3d) 576; 60 C.C.C. (2d) 407 (C.A.).
- R. c. Stratton* (1978), 21 O.R. (2d) 258; 90 D.L.R. (3d) 420; 42 C.C.C. (2d) 449 (C.A.).
- R. c. Sweryda* (1987), 34 C.C.C. (3d) 325 (C.A. Alb.).
- Vetrovec c. La Reine*, [1982] 1 R.C.S. 811; (1982), 136 D.L.R. (3d) 89; 41 N.R. 606; [1983] 1 W.W.R. 193; 67 C.C.C. (2d) 1; 27 C.R. (3d) 404.
- La déjudiciarisation** (Document de travail n° 7, 1975)
- R. c. Jones* (1975), 25 C.C.C. (2d) 256 (Cour div. Ont.).
- Les confins du droit pénal : leur détermination à partir de l'obscénité** (Document de travail n° 10, 1975)
- Germain c. La Reine*, [1985] 2 R.C.S. 241; (1985), 21 D.L.R. (4th) 296; 62 N.R. 87; 21 C.C.C. (3d) 289.
- R. c. Southland Corp.*, [1978] 6 W.W.R. 166 (C.P. Man.).
- Emprisonnement — Libération** (Document de travail n° 11, 1975)
- R. c. Earle* (1975), 8 A.P.R. 488 (Cour de district T.-N.).
- R. c. Harris*, [1985] C.S.P. 1011.
- R. c. MacLean* (1979), 32 N.S.R. (2d) 650; 54 A.P.R. 650; 49 C.C.C. (2d) 552 (C.A.).
- R. c. Mouland* (1982), 38 Nfld. & P.E.I.R. 281; 108 A.P.R. 281 (C.P. T.-N.).
- R. c. Shand* (1976), 11 O.R. (2d) 28; 64 D.L.R. (3d) 626 (Cour de comté).
- Renvoi sur la Motor Vehicle Act (C.-B.)**, [1985] 2 R.C.S. 486; (1985), 24 D.L.R. (4th) 536; 63 N.R. 266; [1986] 1 W.W.R. 481; 69 B.C.L.R. 145; 23 C.C.C. (3d) 289; 48 C.R. (3d) 289.
- Les divorcés et leur soutien** (Document de travail n° 12, 1975)
- Marcus c. Marcus*, [1977] 4 W.W.R. 458 (C.A. C.-B.).
- Messier c. Delage*, [1983] 2 R.C.S. 401; (1984) 2 D.L.R. (4th) 1.
- Pelech c. Pelech*, [1987] 1 R.C.S. 801; 38 D.L.R. (4th) 641; 76 N.R. 81; [1987] 4 W.W.R. 481; 14 B.C.L.R. (2d) 145.
- Rowe c. Rowe* (1976), 24 R.F.L. 306 (C.S. C.-B.).
- Webb c. Webb* (1984), 46 O.R. (2d) 457; 10 D.L.R. (4th) 74 (C.A.).
- Le divorce** (Document de travail n° 13, 1975)
- Droit de la famille — 100**, [1984] C.S. 75.
- Droit de la famille — 116**, [1984] C.S. 106.
- Wakaluk c. Wakaluk* (1977), 25 R.F.L. 292 (C.A. Sask.).
- Processus pénal et désordre mental** (Document de travail n° 14, 1975)
- R. c. Swain* (1986), 53 O.R. (2d) 609; 24 C.C.C. (3d) 385; 50 C.R. (3d) 97 (C.A.).
- Les poursuites pénales : responsabilité politique ou judiciaire** (Document de travail n° 15, 1975)
- Lyons c. R.* (1987), 44 D.L.R. (4th) 193; 80 N.R. 161; 82 N.S.R. (2d) et 207 A.P.R. 271; 37 C.C.C. (3d) 1; 61 C.R. (3d) 1 (C.S.C.).
- R. c. Brass* (1981), 15 Sask. R. 214; 64 C.C.C. (2d) 206 (B.R.).
- Anisman, Philip, Répertoire des pouvoirs discrétionnaires relevés dans les Statuts révisés du Canada, 1970** (1975)
- R. c. Vandenbussche* (1979), 50 C.C.C. (2d) 15 (Cour de district Ont.).
- La preuve II. Corroboration** (1975)
- Vetrovec c. La Reine*, [1982] 1 R.C.S. 811; (1982), 136 D.L.R. (3d) 89; 41 N.R. 606; [1983] 1 W.W.R. 193; 67 C.C.C. (2d) 1; 27 C.R. (3d) 404.
- Étude sur le droit des biens de la famille** (1975)
- C.E. Jamieson & Co. c. A.-G. Can.* (1987), 37 C.C.C. (3d) 212 (C.F. Div. 1^{re} inst.).
- Gagnon c. Dauphinois*, [1977] C.S. 352.
- Notre droit pénal** (Rapport n° 3, 1976)
- C.E. Jamieson & Co. c. A.-G. Can.* (1987), 37 C.C.C. (3d) 212 (C.F. Div. 1^{re} inst.).
- Libman c. La Reine*, [1985] 2 R.C.S. 178; (1985), 21 D.L.R. (4th) 174; 62 N.R. 161; 21 C.C.C. (3d) 206.
- R. c. Chiasson* (1982), 39 N.B.R. (2d) 631; 135 D.L.R. (3d) 499; 66 C.C.C. (2d) 195; 27 C.R. (3d) 361 (C.A.).
- R. c. Sault Ste-Marie*, [1978] 2 R.C.S. 1299; 21 N.R. 295; 3 C.R. (3d) 30.
- R. c. Southland Corp.*, [1978] 6 W.W.R. 166 (C.P. Man.).
- Re James L. Martinson* (18 janvier 1985) CUB 9958.
- Le désordre mental dans le processus pénal** (Rapport n° 5, 1976)
- Institut Philippe Pinel de Montréal c. Dion*, [1983] C.S. 438.
- R. c. Avadluk* (1979), 24 A.R. 530 (C.S. T.N.-O.).
- R. c. Rabey* (1978), 17 O.R. (2d) 1; 79 D.L.R. (3d) 414; 37 C.C.C. (2d) 461; 40 C.R.N.S. 56 (C.A.).
- R. c. Simpson* (1977), 16 O.R. (2d) 129; 77 D.L.R. (3d) 507; 35 C.C.C. (2d) 337 (C.A.).
- R. c. Swain* (1986), 53 O.R. (2d) 609; 24 C.C.C. (3d) 385; 50 C.R. (3d) 97 (C.A.).
- Le droit de la famille** (Rapport n° 6, 1976)
- Harrington c. Harrington* (1981), 33 O.R. (2d) 150; 123 D.L.R. (3d) 689; 22 R.F.L. (2d) 40 (C.A.).
- Kruger c. Kruger* (1979), 104 D.L.R. (3d) 481; 11 R.F.L. (2d) 52 (C.A. Ont.).
- L'observance du dimanche** (Rapport n° 7, 1976)
- R. c. Big M Drug Mart*, [1983] 4 W.W.R. 54 (C.P. Alb.).
- R. c. Big M Drug Mart*, [1985] 1 R.C.S. 295; (1985), 18 D.L.R. (4th) 321; 58 N.R. 81; [1985] 3 W.W.R. 481; 60 A.R. 161; 18 C.C.C. (3d) 385.
- Responsabilité pénale et conduite collective** (Document de travail n° 16, 1976)
- R. c. Cie John de Kuyper et fils Canada Ltée*, [1980] C.S.P. 1049.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

- R. c. Panarctic Oils Ltd.* (1983), 43 A.R. 199 (Cour terr. T.N.-O.).
- La crainte du châtement : la dissuasion** (1976)
- R. c. MacLeod* (1977), 32 C.C.C. (2d) 315 (C.S. N.-É.).
- R. c. McLay* (1976), 19 A.P.R. 135 (C.A. N.-É.).
- R. c. Moulard* (1982), 38 Nfld. & P.E.I.R. 281; 108 A.P.R. 281 (C.P. T.-N.).
- La saisie des rémunérations versées par la Couronne du chef du Canada** (Rapport n° 8, 1977)
- Bank of Montreal c. Pafford* (1984), 6 D.L.R. (4th) 118 (B.R. N.-B.).
- Martin c. Martin* (1981), 33 O.R. (2d) 164; 123 D.L.R. (3d) 718; 24 R.F.L. (2d) 211 (H.C.).
- Les commissions d'enquête** (Document de travail n° 17, 1977)
- Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité c. Office de la construction du Québec*, [1983] C.A. 7; 148 D.L.R. (3d) 626.
- La Cour fédérale — Contrôle judiciaire** (Document de travail n° 18, 1977)
- James Richardson & Sons c. Minister of National Revenue* (1980), 117 D.L.R. (3d) 557; [1981] 2 W.W.R. 357 (B.R. Man.).
- Sabattis c. Oromocto Indian Band* (1986), 32 D.L.R. (4th) 680 (C.A. N.-B.).
- Le vol et la fraude — les infractions** (Document de travail n° 19, 1977)
- R. c. Bank of Nova Scotia* (1985), 66 N.S.R. (2d) 222; 152 A.P.R. 222 (C.A.).
- R. c. Fischer* (1987), 31 C.C.C. (3d) 303 (C.A. Sask.).
- R. c. Sebe* (1987), 57 Sask. R. 256; 35 C.C.C. (3d) 97; 57 C.R. (3d) 348 (C.A.).
- L'outrage au tribunal** (Document de travail n° 20, 1977)
- Procureur général du Québec c. Laurendeau*, [1984] C.S. 156; (1983), 3 C.C.C. (3d) 250.
- Protection de la jeunesse — 5*, [1980] T.J. 2033.
- Saubnier c. Morin*, [1985] C.S. 641.
- Procédure pénale — Première partie : amendements divers** (Rapport n° 9, 1978)
- R. c. Mastroianni* (1976), 36 C.C.C. (2d) 97 (C.P. Ont.).
- R. c. Smith* (15 mai 1985) York. dossier n° 2490-83 (Court de district Ont.).
- Les infractions sexuelles** (Rapport n° 10, 1978)
- R. c. Ferguson* (1987), 16 B.C.L.R. (2d) 273; [1987] 6 W.W.R. 481; 36 C.C.C. (3d) 507 (C.A.).
- R. c. LeGallant* (1985), 47 C.R. (3d) 170 (C.S. C.-B.).
- R. c. Moore* (1979), 30 N.S.R. 638; 49 A.P.R. 638 (C.A.).
- R. c. Petrozzi* (1987), 13 B.C.L.R. (2d) 273; [1987] 5 W.W.R. 71; 35 C.C.C. (3d) 528; 58 C.R. (3d) 320 (C.A.).
- R. c. R.P.T.* (1983), 7 C.C.C. (3d) 109 (C.A. Alb.).
- Infractions sexuelles** (Document de travail n° 22, 1978)
- Protection de la jeunesse — 13*, [1980] T.J. 2022.
- R. c. Bird* (1984), 40 C.R. (3d) 41 (B.R. Man.).
- R. c. Ferguson* (1987), 16 B.C.L.R. (2d) 273; [1987] 6 W.W.R. 481; 36 C.C.C. (3d) 507 (C.A.).
- R. c. LeGallant* (1986), 33 D.L.R. (4th) 444; [1986] 6 W.W.R. 372; 6 B.C.L.R. (2d) 105; 29 C.C.C. (3d) 291; 54 C.R. (3d) 46 (C.A.).
- Le chèque** (Rapport n° 11, 1979)
- Toronto Dominion Bank c. Jordan* (1985), 61 B.C.L.R. 105 (C.A.).
- La stérilisation** (Document de travail n° 24, 1979)
- Eve c. M^{me} E.*, [1986] 2 R.C.S. 388; (1986), 71 N.R. 1; 61 Nfld. & P.E.I.R. 273.
- Re Eve* (1980), 27 Nfld. & P.E.I.R. 97; 74 A.P.R. 97; 115 D.L.R. (3d) 283 (C.A. Î.-P.-É.).
- Re K.* (1985), 60 B.C.L.R. 209; [1985] 3 W.W.R. 204 (C.S.).
- Re K. and Public Trustee* (1985), 19 D.L.R. (4th) 255 (C.A. C.-B.).
- Keyserlingk, Edward W., Le caractère sacré de la vie ou la qualité de la vie** (1979)
- Re Eve* (1980), 27 Nfld. & P.E.I.R. 97; 74 A.P.R. 97; 115 D.L.R. (3d) 283 (C.A. Î.-P.-É.).
- Bowman, C. Myrna, L'exécution interprovinciale des ordonnances de soutien après le divorce — Solutions pratiques** (1980)
- Weniuk c. Weniuk*, [1984] 2 C.F. 464; [1985] 1 W.W.R. 392 (Div. 1^{re} inst.).
- Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale** (Rapport n° 14, 1980)
- Re James L. Martinson* (18 janvier 1985) CUB 9958.
- Les organismes administratifs autonomes** (Document de travail n° 25, 1980)
- Procureur général du Canada c. Inuit Tapirisat*, [1980] 2 R.C.S. 735; 115 D.L.R. (3d) 1; 33 N.R. 304.
- Le traitement médical et le droit criminel** (Document de travail n° 26, 1980)
- Protection de la jeunesse 261*, [1987] R.J.Q. 1461 (T.J.).
- R. c. Cyrenne, Cyrenne and Cramb* (1981), 62 C.C.C. (2d) 238 (Cour de district Ont.).
- Re K.* (1985), 60 B.C.L.R. 209; [1985] 3 W.W.R. 204 (C.S.).
- Singh c. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration*, [1985] 1 R.C.S. 177; (1985), 17 D.L.R. (4th) 422; 58 N.R. 1.
- Le jury en droit pénal** (Document de travail n° 27, 1980)
- R. c. Andrade* (1985), 18 C.C.C. (3d) 41 (C.A. Ont.).
- R. c. Fatt* (1986), 54 C.R. (3d) 281 (C.S. T.N.-O.).
- R. c. Punch*, [1986] 1 W.W.R. 592; 22 C.C.C. (3d) 289; 48 C.R. (3d) 374 (C.S. T.N.-O.).

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

- Grant, Alan, *La police — Un énoncé de politique*** (1980)
- Procureur général de l'Alberta c. Putnam*, [1981] 2 R.C.S. 267; (1981), 123 D.L.R. (3d) 257; 37 N.R. 1; [1981] 6 W.W.R. 217; 28 A.R. 387; 62 C.C.C. (2d) 51.
- Lajoie, Marie, Wallace Schwab et Michel Sparer, *La rédaction française des lois*** (1981)
- Droit de la famille* 380, [1987] R.J.Q. 1663 (C.A.).
- Paikin, Lee, *La délivrance des mandats de perquisition*** (1980)
- Re Gillis and The Queen* (1982), 1 C.C.C. (3d) 545 (C.S. Qc).
- R. c. Jackson* (1983), 9 C.C.C. (3d) 125 (C.A. C.-B.).
- Somerville, Margaret A., *Le consentement à l'acte médical*** (1980)
- Re Eve* (1980), 27 Nfld. & P.E.I.R. 97; 74 A.P.R. 97; 115 D.L.R. (3d) 283 (C.A. Î.-P.-É.).
- Frerotte c. Irwin* (1986), 51 Sask. R. 108 (B.R.).
- Stenning, Philip C., *Le statut juridique de la police*** (1981)
- Hayes c. Thompson* (1985), 17 D.L.R. (4th) 751; 18 C.C.C. (3d) 254 (C.A. C.-B.).
- Hutton c. A.-G. (Ont.)* (1987), 62 O.R. (2d) 676 (H.C.).
- Office de la Construction du Québec c. Plante*, [1985] C.S.P. 1103.
- R. c. Strachan* (1986), 25 D.L.R. (4th) 567; 24 C.C.C. (3d) 205; 49 C.R. 289 (C.A. C.-B.).
- Le jury** (Rapport n° 16, 1982)
- R. c. Cecchini* (1986), 22 C.C.C. (3d) 323; 48 C.R. (3d) 145 (H.C. Ont.).
- R. c. Kent, Sinclair and Gode* (1986), 40 Man. R. (2d) 160; 27 C.C.C. (3d) 405 (C.A.).
- R. c. Stoddart* (1987), 37 C.C.C. (3d) 351; 59 C.R. (3d) 134 (C.A. Ont.).
- R. c. Tzimopoulos* (1986), 29 C.C.C. (3d) 304; 54 C.R. (3d) 1 (C.A. Ont.).
- L'outrage au tribunal** (Rapport n° 17, 1982)
- Procureur général du Québec c. Laurendeau*, [1984] C.S. 156; (1983), 3 C.C.C. (3d) 250.
- R. c. Kopyto* (1987), 62 O.R. (2d) 449; 61 C.R. (3d) 209 (C.A.).
- Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement** (Document de travail n° 28, 1982)
- In Re Goyette*, [1983] C.S. 429.
- Partie générale : responsabilité et moyens de défense** (Document de travail n° 29, 1982)
- Perka c. La Reine*, [1984] 2 R.C.S. 232; (1984), 13 D.L.R. (4th) 1; [1984] 6 W.W.R. 289; 14 C.C.C. (3d) 385; 42 C.R. (3d) 113.
- R. c. Kusyj* (1983), 51 A.R. 243 (C.S. T.N.-O.).
- R. c. Wasylshyn* (1983), 48 A.R. 246; 36 C.R. (3d) 143 (C.S. T.N.-O.).
- Re James L. Martinson* (18 janvier 1985) CUB 9958.
- Le mandat de main-forte et le télémandat** (Rapport n° 19, 1983)
- R. c. Noble* (1984), 48 O.R. (2d) 643; 14 D.L.R. (4th) 216; 16 C.C.C. (3d) 146 (C.A.).
- R. c. Texaco Canada*, Cour prov. de l'Ontario (Div. criminelle), Renfrew, 10 nov. 1983, le juge Merredew (non publié).
- Les méthodes d'investigation scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules** (Rapport n° 21, 1983)
- R. c. Racette* (1988), 61 Sask. R. 248; [1988] 2 W.W.R. 318 (C.A.).
- Les pouvoirs de la police : les fouilles, les perquisitions et les saisies en droit pénal** (Document de travail n° 30, 1983)
- CHUM Ltd. c. Wicks* (1987), 65 Nfld & P.E.I.R. et 199 A.P.R. 26 (C.S. Div. 1^{re} inst. T.-N.).
- Laplante c. R.* (1987), 59 Sask. R. 251 (C.A.).
- R. c. Belliveau* (1986), 75 R.N.-B. (2^e) 18; 188 A.P.R. 18; 30 C.C.C. (3d) 163; 54 C.R. (3d) 144 (C.A.).
- R. c. Blake* (1983), 37 C.R. (3d) 347 (C.S.P. Qc).
- R. c. Hamill* (1984), 13 D.L.R. (4th) 275; [1984] 6 W.W.R. 530; 14 C.C.C. (3d) 338; 41 C.R. (3d) 123 (C.A. C.-B.).
- R. c. Lerke* (1986), 25 D.L.R. (4th) 403; [1986] 3 W.W.R. 17; 67 A.R. 390; 24 C.C.C. (3d) 129; 49 C.R. (3d) 324 (C.A.).
- R. c. Rao* (1984), 46 O.R. (2d) 80; 9 D.L.R. (4th) 542; 12 C.C.C. (3d) 97; 84 C.R. (3d) 1 (C.A.).
- R. c. Texaco Canada*, Cour prov. Ont. (Div. criminelle), Renfrew, 10 nov. 1983, le juge Merredew (non publié).
- Procureur général du Québec c. Banque royale du Canada* (1985), J.E. 85-555; 18 C.C.C. (3d) 98; 44 C.R. (3d) 387 (C.A. Qc).
- Re Danielson*, [1985] 1 C.F. 821; (1984) 16 C.C.C. (3d) (Div. première instance).
- Re T.R.W., P.B. and R.W.* (1986), 68 A.R. 12 (Cour prov.).
- Royal Bank of Canada c. Bourque* (1983), 38 C.R. (3d) 363 (C.S. Qc).
- Vella c. The Queen* (1984), 14 C.C.C. (3d) 513 (H.C. Ont.).
- Brooks, Neil, *Directives à l'intention de la police : l'identification par témoin oculaire avant le procès*** (1983)
- R. c. MacDougall* (1987), 67 Nfld & P.E.I.R. et 206 A.P.R. 169 (C.S. Î.-P.-É.).
- La communication de la preuve par la poursuite** (Rapport n° 22, 1984)
- R. c. Doiron* (1985), 19 C.C.C. (3d) 350 (C.A. N.-É.).
- Les fouilles, les perquisitions et les saisies** (Rapport n° 24, 1984)
- Canadian Newspapers Co. c. A.-G. Can.* (1986), 28 C.C.C. (3d) 379 (B.R. Man.).
- R. c. Coull and Dawe* (1986), 33 C.C.C. (3d) 186 (C.A. C.-B.).
- R. c. Meyers* (1987), 78 A.R. 255; [1987] 4 W.W.R. 624; 58 C.R. 176 (B.R.).
- L'homicide** (Document de travail n° 33, 1984)
- R. c. Paré* (1987), 80 N.R. 272; 38 C.C.C. (3d) 97 (C.S.C.).

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

- R. c. Vaillancourt*, [1987] 2 R.C.S. 636; 81 N.R. 115; 10 Q.A.C. 161; 68 Nfld & P.E.I.R. et 209 A.P.R. 282; 60 C.R. (3d) 289.
- Les méthodes d'investigation scientifiques** (Document de travail n° 34, 1984)
- R. c. Beare*; *R. c. Higgins* (1987), 56 Sask. R. 173; [1987] 4 W.W.R. 309; 34 C.C.C. (3d) 193; 57 C.R. (3d) 193 (C.A.).
- Le libelle diffamatoire** (Document de travail n° 35, 1984)
- Canadian Broadcasting Corporation c. MacIntyre* (1985), 23 D.L.R. (4th) 235; 70 N.S.R. (2d); 166 A.P.R. 129 (C.S.).
- Les dommages aux biens : le crime d'incendie** (Document de travail n° 36, 1984)
- R. c. Buttar* (1986), 28 C.C.C. (3d) 84; 52 C.R. (3d) 327 (C.A. -B.).
- La juridiction extra-territoriale** (Document de travail n° 37, 1984)
- Libman c. La Reine*, [1985] 2 R.C.S. 178; (1985), 21 D.L.R. (4th) 174; 62 N.R. 161; 21 C.C.C. (3d) 206.
- R. c. Sunila* (1987), 35 C.C.C. (3d) 289 (C.S. N.-É.).
- Le statut juridique de l'Administration fédérale** (Document de travail n° 40, 1985)
- Oag c. La Reine*, [1986] 1 C.F. 472; (1986), 23 C.C.C. (3d) 20 (Div. première instance).
- L'arrestation** (Document de travail n° 41, 1985)
- Lord c. Allison* (1986), 3 B.C.L.R. (2d) 300 (C.S.).
- R. c. Landry*, [1986] 1 R.C.S. 145; (1986) 26 D.L.R. (4th) 368; 65 N.R. 161; 25 C.C.C. (3d) 1.
- Pour une nouvelle codification du droit pénal — Volume 1** (Rapport n° 30, 1986)
- R. c. Vaillancourt*, [1987] 2 R.C.S. 636; 81 N.R. 115, 10 Q.A.C. 161; 68 Nfld & P.E.I.R. et 209 A.P.R. 282; 60 C.R. (3d) 289.
- La surveillance électronique** (Document de travail n° 47, 1986)
- R. c. Wood* (1986), 26 C.C.C. (3d) 77 (H.C. Ont.).
- Les poursuites privées** (Document de travail n° 52, 1986)
- Chartrand c. Marx*, [1987] R.J.Q. 331; (1986), 55 C.R. (3d) 97 (C.S.).
- La réforme en matière d'avortement : les solutions possibles** (1986)
- Morgentaler c. R.*, [1988] 1 R.C.S. 30; 44 D.L.R. (4th) 385; 82 N.R. 1; 37 C.C.C. (3d) 449.
- La classification des infractions** (Document de travail n° 54, 1987)
- R. c. Hart* (1987), 80 A.R. 321 (C. prov.).
- L'accès du public et des médias au processus pénal** (Document de travail n° 56, 1987)
- Southam c. R.*, [1988] R.J.Q. 307.
- Southam c. R.* (7 août 1987) C.S. Ont. n° 58/87.

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

ANNEXE H CHARGÉS DE RECHERCHE

Section de recherche en procédure pénale

Coordonnateur : M^e Stanley A. Cohen, B.A. (Manitoba), LL.B. (York), LL.M. (Toronto); membre du Barreau du Manitoba.

Nom et domaine de recherche

ACADÉMIE INTERNATIONALE DE DROIT COMPARÉ. Délégué : Pierre-Gabriel Jobin.

ARCHIBALD, Bruce P., B.A., M.A., LL.B. (Dalhousie), LL.M. (Columbia); membre du Barreau de la Nouvelle-Écosse; professeur adjoint, Dalhousie Law School. *Arrestation; mesures assurant la comparaison; le dépôt des inculpations.*

ARNUP, C. Jane, LL.B. (Toronto); membre du Barreau de l'Ontario. *Le rôle du procureur général et du ministère public en matière de poursuites; provocation policière; troubles mentaux; code de procédure pénale.*

BAAR, Carl, B.A. Science politique (Californie), M.A. (Chicago), Ph.D. (Chicago); membre du Barreau de l'Ontario. *Pour une cour criminelle unifiée; la tenue du procès dans un délai raisonnable.*

BARRETT, Julieann, étudiante en Criminologie, université Carleton.

DOOB, Anthony, B.A. (Harvard); Ph.D. (Stanford); Directeur, Centre de Criminologie (Toronto). *Marchandage de plaideurs; l'attitude du public envers le marchandage de plaideurs.*

EDWARDS, J. L.I., LL.D. (Cantab.); *Pouvoirs du procureur général.*

GALLUP CANADA INC. Représentant : Owen A. Charlebois; Sondage — *Attitude du public envers le marchandage de plaideurs.*

GILMOUR, Glenn A., B.A., LL.B. (Queen's); membre du Barreau de l'Ontario. *Mesures assurant la comparaison, la mise en liberté provisoire et la détention avant le procès; le plaider, les moyens de défense spéciaux et le verdict; code de procédure pénale.*

GIROUX, Yvan, étudiant. *Provocation policière; le jury.*

HEALY, Patrick, B.A. (Victoria), B.C.L. (McGill), LL.M. (Toronto); membre du Barreau du Québec. *Présomption d'innocence; projet de texte législatif sur l'interrogatoire des suspects et des accusés.*

JORDAN, James C., B.A. (Winnipeg), LL.B. (Manitoba), LL.M. (Alberta), LL.D. (Ottawa); membre des Barreaux du Manitoba et de l'Alberta. *L'appel; l'identification par témoin oculaire avant le procès; code de procédure pénale.*

JULL, Kenneth E., B.A. (Toronto), LL.B., LL.M. (Osgoode); membre du Barreau de l'Ontario. *Les recours; code de procédure pénale.*

KRONGOLD, Susan, B.A. (Hon.) (York), LL.B. (Ottawa), Diplôme en rédaction législative (Ottawa); membre du Barreau de l'Ontario. *Rédaction législative du code de procédure pénale.*

LABRÈCHE, Diane, LL.L. (Montréal), LL.M. (Osgoode); membre du Barreau du Québec; professeur adjoint, université de Windsor. *Les recours extraordinaires.*

MORIN, André Albert, LL.L. (Ottawa); membre du Barreau du Québec. *Les frais; l'outrage au tribunal; le jury; code de procédure pénale.*

O'REILLY, James, W., B.A. (Hon.) (Western), LL.B., LL.M. (Osgoode); membre du Barreau de l'Ontario. *L'accès du public et des médias au processus pénal; pour une cour criminelle unifiée; code de procédure pénale.*

ORR, Patrick Hutchins, B.A., LL.B. (Toronto). *Projet de texte législatif sur l'accès du public et des médias au processus pénal.*

OSCAPELLA, Eugene L., B.A. (Toronto), LL.B. (Ottawa), LL.M. (Londres); membre du Barreau de l'Ontario. *Inventaire des dispositions du Code criminel en matière de procédure.*

POMERANT, David L., B.A., LL.B. (Toronto); membre des Barreaux de l'Alberta et de l'Ontario. *Code de procédure pénale.*

PRÉFONTAINE, Stéphane, LL.L. (Montréal), LL.M. (Columbia). *Les frais.*

PRICE, Ronald R., B.A. (Toronto), LL.B. (Toronto); membre des Barreaux de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et

de l'Ontario. *Procédure d'appel en matière pénale.*

ROSENBERG, Marc, LL.B. (Osgoode); membre du Barreau de l'Ontario. *Pouvoirs du procureur général; la surveillance électronique.*

SCHIFFER, Marc Evan, LL.B. (Windsor), LL.M. (Toronto), S.J.D. (Toronto), Ph.D. (Cambridge); membre du Barreau de l'Ontario. *Discussions et ententes sur le plaider; le juge et la conduite du procès; la tenue du procès dans un délai raisonnable; les troubles mentaux; code de procédure pénale.*

Section de recherche sur les règles de fond du droit pénal

Coordonnateur : M^e François Handfield, B.A., LL.L.; professeur, Université d'Ottawa; membre du Barreau du Québec.

Conseiller principal: M. le professeur Patrick J. Fitzgerald, M.A. (Oxon); avocat, Lincoln's Inn; professeur, université Carleton; membre du Barreau de l'Ontario.

BARNES, John, B.A. (Hon.), B.C.L. (Hon.) (Oxford); avocat, Middle Temple. *Codification; infractions sexuelles.*

MCDONALD, Mark W., étudiant. *Codification.*

MILLER, Joyce N., B.A. (Sir George Williams), LL.B., B.C.L. (McGill); membre du Barreau de l'Ontario.

WHITELEY, Cy, ACIS, AIB (Angleterre), CGA, PAdm. *Langage courant.*

Section de recherche sur la protection de la vie

BAUDOUIN, Jean-Louis, c.r., B.A. (Paris), B.C.L. (McGill), D.J. (Paris), D.E.S. (Madrid et Strasbourg); membre du Barreau du Québec; professeur, Université de Montréal. *Statut juridique du fœtus; pour un comité d'éthique; expérimentation sur les êtres humains.*

BRUN, Henri, B.A. philosophie (Laval), Licence en droit (Laval), licence en lettres (histoire) (Laval), D.E.S. en droit (Paris), doctorat en droit (Paris). *Opinion juridique sur deux questions relatives à l'arrêt volontaire de la grossesse.*

Commission
de
réforme
du droit
du Canada

- FREEDMAN, Benjamin, B.A., M.A., Ph.D. (Brooklyn College City, université de New York). *Statut juridique du fœtus.*
- GILHOOLY, Joe R., B.A., M.A. (Carleton). *Biotechnologie, nouvelles techniques génétiques; statut juridique du fœtus.*
- HÉBERT, Martin, Faculté de droit de l'Université Laval. *Situation des débats publics en Grande-Bretagne dans les secteurs médical et bioéthique; étude des critiques et commentaires relatifs au rapport Warnock.*
- JONES, Derek, B.A. Économie politique (Yale), chargé de recherches auprès du gouvernement français, Institut d'études politiques (Paris), J.D. (Harvard). *Les banques d'organes humains.*
- KEYSERLINGK, Edward W., B.A. (Loyola College), B.Th., L.Th. (Montréal), L.S.S. (université Grégorienne, Rome), LL.M., Ph.D. (McGill). *Statut juridique du fœtus.*
- KNOPPERS, Bartha, B.A. (McMaster), M.A. (Alberta), LL.B., B.C.L. (McGill), D.E.A. (Paris), D.L.S. (Trinity, Cambridge). *Statut juridique du fœtus; protocole des paramètres de l'étude sur la notion de patrimoine génétique et la dignité humaine.*
- KOURI, Robert P., B.A. (Bishops), LL.L. (Sherbrooke), M.C.L., D.C.L. (McGill). *Statut juridique du fœtus.*
- LIPPMAN, Abby, B.A. (Cornell), Ph.D. (McGill), F.C.C.M.C. *Statut juridique du fœtus.*
- LUTHER, Lorie, B.C.L., LL.B. *Étude sur la divulgation des maladies transmissibles et les registres épidémiologiques.*
- MARCOUX, Anne, LL.B. (Laval), LL.M. (York). *Pour une sociologie des ordres juridiques.*
- NOOTENS, Suzanne, M.D. (Louvain), Certificat en anesthésiologie (Louvain), LL.B. (Sherbrooke), LL.M. (McGill). *Nouvelles technologies de reproduction.*
- OUELLETTE, Monique, LL.L., D.E.S. (droit aérien), D.E.S. (droit civil); avocat et professeur titulaire, Université de Montréal. *Pour un comité d'éthique.*
- POIRIER, Donald, B.A. (Montréal), M.A. Ps. (Moncton), LL.B. (Nouveau-Brunswick), LL.M. (McGill), scolarité de doctorat (Montréal). *Protocole de recherches possibles concernant les personnes âgées.*
- PRÉFONTAINE, Stéphane, LL.L. (Montréal), LL.M. (Columbia) D.E.A. (Institut d'études politiques, Paris) *Recherche établissant les paramètres juridiques de la micro-allocation de ressources rares.*
- ROBERTSON, Gerald, LL.B. (Édimbourg), LL.M. (McGill). *Protocole établissant les thèmes de droit fédéral posés par l'étude concernant les personnes âgées.*
- RODGERS, Sanda, B.A. (CWUR), LL.B., B.C.L. (McGill), LL.M. (Montréal). *Statut juridique du fœtus.*
- SIMAND, Harriet, B.A. (Trent). *Les mères porteuses; statut juridique du fœtus (chapitre de l'avortement).*
- SMITH, R. David, B.A., M.A. (Toronto), Graduate Diploma Social Sciences (Stockholm), Ph.D. (Toronto). *Statut juridique du fœtus.*

Section de recherche en droit administratif

- Coordonnateur : M^e Patrick G. Robardet, LL.L., LL.M. (Rcims), LL.D. (Laval).
- BISHOP William, B.A. (Hon.) (Memorial), M.A. (Écon.) (Western Ontario), B.A., B.C.L. (Oxon) Ph.D. (L.S.E.).
- CHAPMAN, Bruce, B.A. (Carleton), LL.B. (Toronto), Ph.D. (Cambridge); professeur, faculté de droit, université de Toronto. *Infractions statutaires.*
- CLIFFORD, John C., B.A. (Western Ontario), LL.B. (Dalhousie); membre du Barreau de la Nouvelle-Écosse. *Mise en œuvre des politiques; régimes d'inspection.*
- COHEN, David S., B.Sc. (McGill), LL.B. (Toronto), LL.M. (Yale); Professeur, faculté de droit, université de la Colombie-Britannique. *Responsabilité délictuelle de la Couronne.*
- CRANE, Brian A., c.r., B.A., LL.B. (Colombie-Britannique), M.A. (Columbia); membre du Barreau de l'Ontario. *La prescription en droit fédéral.*
- CUNNINGHAM, Thomas D., B.Sc. (Hon.) (U.N.-B.) M.Sc. (Dalhousie), LL.B. (U.N.-B.); membre du Barreau du Nouveau-Brunswick. *Ombudsman; Le statut de réfugié au Canada.*
- DWIVEDI, O.P., B.Sc. (Allahabad), M.A. (Sâgar), M.A. (Carleton), Ph.D. (Queen's); professeur, département d'études politiques, université de Guelph. *La participation du public en matière de protection de l'environnement.*
- ECKENFELDER, Margaret, B.A. (Hon.), M.P.A. (Queen's), LL.B. (Saskatchewan); membre du Barreau de la Saskatchewan. *Ombudsman; les appels de la fonction publique.*
- FRÉMONT, Jacques, LL.B. (Laval), LL.M. (Osgoode); membre du Barreau du Québec; professeur, Faculté de droit, Université de Montréal. *L'application des lois à la Couronne.*
- GOW, James Iain, B.A., M.A. (Queen's), Ph.D. (Laval). *La participation du public en matière de protection de l'environnement.*
- KITCHEN, Harry, B.A. (Hon.), M.A. (McMaster); professeur, département d'économie, université Trent. *L'immunité fiscale de la Couronne.*
- MERCER, Peter, LL.B. (Western Ontario), LL.M., Ph.D. (Cambridge); membre du Barreau de l'Ontario; professeur, faculté de droit, University of Western Ontario. *La médiation en matière d'environnement.*
- MOCKLE, Daniel, LL.B. (Laval), D.E.A., Droit public, LL.D. (Lyon); membre du Barreau du Québec. *Statut juridique de l'Administration fédérale, administrés et usagers de service public.*
- RATUSHNY, Edward, B.A., LL.B. (Saskatchewan), LL.M. (L.S.E.), LL.M., S.J.D. (Michigan); professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa. *Infractions statutaires.*
- RIEL, Jean-Pierre, LL.L. (Ottawa); membre du Barreau du Québec. *Transformation des institutions; la décision administrative.*
- SALTSMAN, Joel M., LL.B. (Toronto), LL.M. (L.S.E.); membre des Barreaux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. *Commission d'appel de l'immigration.*
- VAILLANCOURT, François, B.Sc. (Écon.) (Montréal), Ph.D. (Écon.) (Queen's). *L'immunité fiscale de la Couronne.*
- WEBB Kernaghan R., LL.B. (Calgary). *La mise en œuvre des objectifs publics; mesures incitatives; histoire du droit administratif.*
- WILSON, V. Seymour, B.Sc. (Colombie-Britannique), D.P.A., M.A. (Carleton), Ph.D. (Queen's); professeur, School of Public Administration, université Carleton. *Ombudsman*

*Commission
de
réforme
du droit
du Canada*

**ANNEXE I
PERSONNEL DE LA COMMISSION AUTRE QUE LES CHARGÉS
DE RECHERCHE**

Secrétaire de la Commission

Handfield, François

Directeur des opérations

Rochon, Robert

Services financiers

Chef des services financiers
Duchene, Maurice

Surveillante

Brunet, Louise

Commis

Ouellette, Gilles

Services administratifs

Chef des services administratifs
Lajoie, Georgette

Services du personnel et des contrats

Service du personnel
Plouffe, Suzanne

Service des contrats

Giguère, Flora

**Matériel, télécommunications
et propriété**

Gérant

McAlcar, Greg

Commis

Fortier, Michel-Pierre

Photocopie

Mangone, John

Service des archives

Surveillant

Dupuis, Roger

Commis au traitement des dossiers

Hébert, Lync
Legault, Jean-Pierre

Surveillante de la salle du courrier

Sabourin, Monique

Administratrice des consultations

Haitas, Susan

Secrétariat

Côté, Denise
Dixon, Darcy
Haché, Rose-Marie
Ippersiel, Madeleine
Kelly, Heather
McKaskle, Suzette
Morrow, Sally
Parent-Pournier, Pierrette
Ralston, Jacqueline
Rathwell, Dianne
Roberts, Aline
Spittle, Armande
Yule, Suzanne

Réception

Labody, Renée

**Traitement de texte et services de
secrétariat**

Coordonnatrice

Houle, Nicole

Opératrices

Delorme, Carole
Lavigne, Carmelle

Traduction

Coordonnateurs

Labelle, André
Lajoie, Marie

Services d'information

Directeur

Lafrance, Rolland

Adjointe au directeur

Kennedy, Carole

Édition

Chef des publications

Boivin-Déziel, Monique

Éditeurs

Bouton, Yves
Gauthier, Francine
Guérin, Madeleine

**Centre d'information et de
distribution des publications**

Gérante

Hcin, Marie-Josée

Commis

Desjardins, Marc
Sauvé, Rachelle

Bibliothèque

Bibliothécaire

Rubin, Judith

Bibliotechniciennes

Hellmann, Donna
Ippersiel, Chantal

Bureau de Montréal

Gérante de bureau

Harvey, Marielle

Adjoint administratif

Deslauriers, Denis

Secrétaires

Journeau, Viviane
Ravary, Josée